Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 113 (1977)

Heft: 26

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

26

Montreux, le 9 septembre 1977

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

CAMPAGNE « ECU D'OR 1977 »

(Voir page 674)

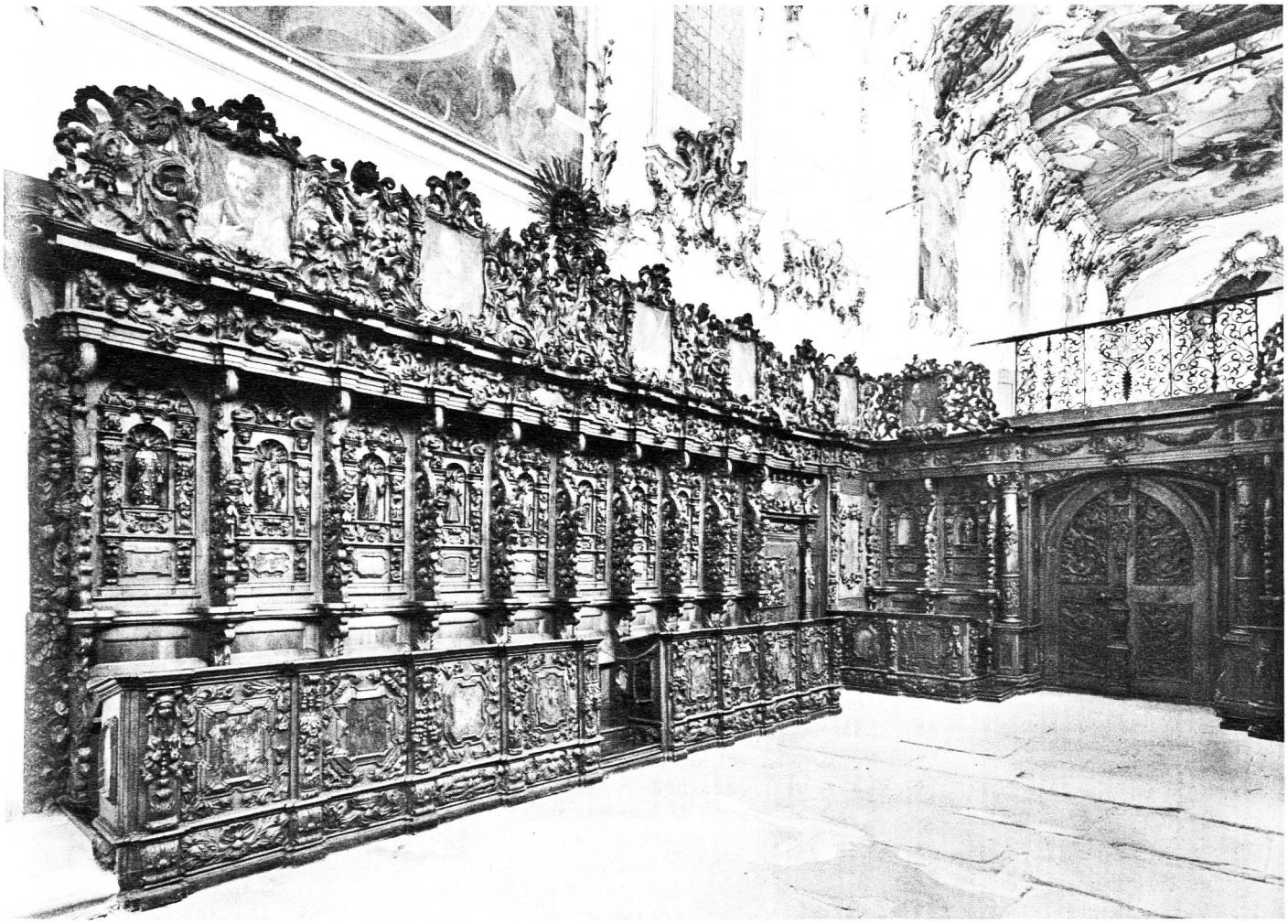

La Chartreuse d'Ittingen, objectif principal de cette campagne.

Sommaire

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE
L'économie vaudoise 661

COMITÉ CENTRAL
A propos de syndicat 650
La chronique du Groupe de réflexion 652
4 jours avec nos collègues français 653
Informations CMOPE 654

VAUD
5e Congrès culturel 656
XIXe Séminaire SPV 658
Organisation SPV 659
Centre de perfectionnement 659
Ecole Pestalozzi 660
CEMEA 660
Bibliothèque circulante 665

GENÈVE
Perspectives 1977-1978 666
Loi sur l'instruction publique 667
Les enseignants complémentaires 668

JURA
Comité provisoire SPJ 669
J'ai retenu de mes lectures 669
† Michel Wallis 669
Centre de perfectionnement 669
Jeunesse et Sport 670
SJTMRS 672

FRIBOURG
Les enfants doués 672
Histoire d'un jour d'été 674

VALAIS
Première année primaire 674

DIVERS
L'Ecu d'or 674
Assurances 675

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

TRIBUNE LIBRE

A propos de syndicat

Entièrement d'accord avec Liliane Urben qui souhaite « un large débat dans ce journal » à propos de la syndicalisation (*Educateur* No 24 du 26.8.1977). Puisque je suis mis en cause personnellement, je me dois de répondre et d'apporter quelques précisions.

Tout d'abord, ce n'est pas de ma faute si ce « large débat », que le Groupe de réflexion souhaite tout aussi vivement, n'a pas encore eu lieu. Ce n'est pas de ma faute non plus si la « Tribune de Genève », puis le bulletin du Groupe TV, enfin Liliane Urben elle-même, insistent sur une idée (l'affiliation toute hypothétique des journalistes aux associations d'enseignants) dont je n'ai jamais eu l'intention de faire un cheval de bataille. Après tout, ce n'était qu'une idée, et je n'ai absolument pas l'intention de polémiquer sur ce thème mineur avec la présidente de la Société pédagogique genevoise.

Ensuite, mon article n'ayant pas été assez clair, semble-t-il, il me faut préciser qu'il avait pour objectif premier de plaider la cause d'un syndicat indépendant d'enseignants. Pour ce faire, je ne pouvais, c'est l'évidence, que déconseiller vivement l'affiliation à l'USS. Comme il se trouve que non seulement les deux tiers des membres de la SPR pensent comme moi, mais que la position du syndicat indépendant est défendue aussi par Liliane Urben elle-même, il m'apparaît que la thèse essentielle de mon article est en quelque sorte au-dessus de tout soupçon.

Qu'on me permette d'étayer quelque peu une thèse qui n'est donc pas seulement la mienne, ne serait-ce qu'à l'intention des responsables du Syndicat des media — puisqu'ils lisent, je les en félicite, l'« Educateur ».

La réalité syndicale est complexe. Il existe en Suisse un grand nombre d'associations, plus ou moins importantes, plus ou moins organisées, plus ou moins corporatistes, plus ou moins syndicalistes. L'idée, non seulement généreuse, mais parfaitement logique, de la solidarité entre travailleurs, doit être défendue. Je m'y rallie, cela va de soi, pleinement.

Mais cette idée, à elle seule, ne suffit pas à résoudre le problème syndical. S'il existait UN syndicat groupant TOUS les travailleurs salariés, les enseignants, évidemment, y adhéreraient. Or, un tel syndicat non seulement n'existe pas, mais s'il existait, il serait d'une telle lourdeur que son efficacité serait pratiquement nulle. Pourquoi ? Parce qu'il y a finalement assez peu de problèmes que TOUS les travailleurs aient en commun. Aussi, très intelligemment, se sont-ils regroupés en fonction d'intérêts semblables. L'USS elle-même « se développe sur la base des fédérations professionnelles » [1]. Ces fédérations, dans leur quasi-totalité, sont des fédérations ouvrières. Ceci, qu'on me comprenne bien, est dit sans aucun mépris, sans aucun esprit de supériorité. Il est naturel que des travailleurs se regroupent en fonction de la grande proximité de leurs intérêts, en face surtout d'un patronat « industriel » fortement organisé. La Fédération suisse des employés a procédé de même. Il faut croire que les intérêts des employés ne sont pas exactement de la même nature que ceux des ouvriers.

Les employés de banque sont réunis dans une association spécifique, face au patronat « bancaire ». La Fédération des médecins helvétiques fait face à la puissance des compagnies d'assurances. On pourrait multiplier les exemples, jusqu'aux syndicats patronaux, en passant par l'Union suisse des paysans. Toutes ces associations font contrepoids à une puissance théoriquement égale.

Or nous, enseignants, qui ne sommes ni paysans, ni patrons, ni membres d'une profession libérale, ni employés, ni ouvriers — ou alors un peu de tout cela — nous devons, comme les autres travailleurs, défendre les intérêts spécifiques à notre profession. Nous devons nous organiser pour faire contrepoids à notre propre patronat. Celui-ci est tout désigné : la Conférences des chefs de départements d'instruction publique, au niveau romand notamment, est constituée, et parfaitement opérationnelle. Elle se double de la Conférence des chefs de service, c'est-à-dire, pour ce qui nous concerne, de la Conférence des directeurs d'enseignement primaire. Face à ce puissant instrument « patronal », notre voie est toute tracée.

---

[1] Pierre Reymond-Sauvain : *Le Syndicalisme en Suisse*, Editions Générales S.A., Genève, 1966, p. 55.

Il nous faut renforcer le pouvoir de la SPR. A l'heure où la Société pédagogique de la Suisse romande vient de s'armer de structures qui en font un véritable syndicat, ce serait lui faire injure que de négliger sa puissance potentielle. Nous n'avons nul besoin de l'USS pour affronter nos patrons. A l'heure de nous mettre en marche, allons-nous bouder la voiture nouvellement et difficilement acquise, et nous embarquer dans un avion géant ?

En revanche, encore une fois, une fédération d'enseignants, romande, puis helvétique, avec nos collègues secondaires, doit être sérieusement envisagée. En outre, la solidarité avec tous les enseignants des autres pays doit être cultivée d'une manière efficace, à travers les grandes fédérations internationales d'enseignants. Dans un premier temps, cela représente déjà pas mal de travail !

Pour conclure, je sacrifierai à la mode des nouveaux philosophes en m'inspirant de Glucksmann. Nous, enseignants (ce « nous » ne veut pas dire il n'y en a point comme nous !), appartenons à cette couche intermédiaire de la population dont, je cite, « les avantages — minces, mais culturellement et socialement indéniables — sont attachés au travail « intellectuel » sous ses formes multiples ». Nous faisons partie de « cette zone moyenne des hommes qui ne sont pas exclusivement exploités, sans pour autant se faire exploiteurs » [2].

Organisons-nous donc en conséquence.

José Jaecklé,
du Groupe de réflexion.

---

[2] André Glucksmann : *Les Maîtres penseurs*, Grasset, 1977, pp. 308-310.

Dans le cadre d'un projet de réforme de l'enseignement primaire et de perfectionnement des maîtres au TCHAD, la Coopération technique suisse cherche un

pédagogue / inspecteur scolaire

pouvant assumer la coordination des Centres de perfectionnement pédagogiques ainsi que la direction d'un groupe de conseillers pédagogiques suisses.

Exigences :

— Bonnes connaissances des problèmes de l'enseignement élémentaire et des méthodes actives.
— Si possible expérience dans la recherche pédagogique et/ou dans l'enseignement au tiers monde.
— Faculté d'adaptation et sens d'organisation.
— Expérience et aptitudes au travail de groupe.
— Parfaite connaissance du français parlé et écrit.
— Age minimal 30 ans.

Ce poste impliquant de fréquents déplacements à l'intérieur du pays, préférence est donné à des candidats célibataires ou mariés sans enfant.

Durée du contrat : 2 ans.

Faire offre avec curriculum vitae au

Département politique fédéral
COOPÉRATION TECHNIQUE
3003 Berne

Saint-Cergue - La Barillette

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télésiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

Danses folkloriques internationales

Stage de formation 11-16 octobre 1977.

Centre de Fürigen/Stansstad/Lucerne : DANSES D'ISRAËL, avec prof. de danse et chorégraphe Rivka Sturman, Kibbuz Ein-Harod. DANSES INTERNATIONALES avec B. W. Chapuis.

Inscriptions et renseignements jusqu'au 27 septembre à Betli Chapuis, Herzogstrasse 25, 3400 BURGDORF.

Le chœur mixte « La Mutine », Daillens

cherche

DIRECTEUR

Ecrire à M. René Recordan, président, 1349 **Daillens.**

De la liberté d'expression

Il est évident que la majorité des individus sont persuadés de jouir de la plus totale liberté dans le domaine de la pensée. Ce qui se passe dans leur tête, personne ne peut aller y mettre de l'ordre. C'est parfois bien dommage, mais au moins chacun de nous peut penser ce qu'il veut et se satisfait, dans la plupart des cas, de cette certitude, sans se rendre compte de la multiplicité des conditionnements, internes ou externes, qui façonnent (ou qui ont façonné) sa pensée. En effet, la paternité de cette pensée si libre et si personnelle qui doit être recherchée dans cette masse hallucinante d'influences qui ensemencent, dès l'âge fœtal, puis toute notre vie durant, mais avec une vigueur inversement proportionnelle au nombre d'années vécues, notre cerveau.

Bien que la similitude des conditionnements accuse, à notre époque, une nette tendance à la hausse — c'est-à-dire que la jeune pensée moyenne normale consiste à être contre tout, la pensée contraire étant nécessairement fasciste — les conditionnements ne seront jamais identiques chez tous les individus. S'ils le devenaient, il y aurait gros à parier que leur pensée, leurs idées, seraient tellement semblables qu'il ne serait plus possible de se disputer autour d'un calva, le jeudi soir, dans un bistrot * — sans parler du fait que des gens comme les hommes politiques ou les syndicalistes seraient réduits au chômage (ce qui ne serait pas forcément un mal, penseront certains).

Heureusement donc, ou malheureusement, les conditionnements ne sont pas identiques. Les hommes ne pensent pas tous de la même façon, qu'ils considèrent leur pensée comme une création personnelle, ou comme le résultat de ces conditionnements. Nous avons même là la source fondamentale de leurs désaccords, et l'on sait jusqu'à quelles extrémités ces désaccords peuvent conduire. Il est pour le moins étonnant, et même troublant, que rien, parfois, ne soit plus étranger à un cerveau humain, plus fortement rejeté, que ce qui a été engendré par un autre cerveau humain. Ô liberté d'expression...

Parole et écriture. Ce sont les deux principaux moyens d'expression de la pensée. Voyons la parole. Toute vérité n'est pas bonne à dire, chacun le sait. Or, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais la vérité, c'est précisément ce que chacun de nous pense. Il suffit donc que vous pensiez à haute voix pour vous attirer, dans certains cas, quelques désagréments. Fort heureusement, **verba volant,** et il n'en reste pas trace, à moins que quelque microphone ne les ait interceptés en plein vol, rendant les paroles aussi permanentes que la chose écrite. On ne saurait donc exagérer la gravité des propos non conformes à la vérité d'autrui, d'autant que les formules injurieuses ou calomnieuses, pour prendre un exemple extrême, se profèrent généralement en l'absence des personnes visées, ce qui entoure leur aboutissement éventuel aux oreilles de ces dernières d'une confortable incertitude.

Voyons l'écriture. Il est heureux qu'un petit nombre seulement se laisse aller à pratiquer ce sport presque aussi dangereux que le ski, puisque la moindre imprudence peut vous condamner à en interrompre l'exercice pendant un certain temps. C'est dire, qu'à moins de posséder son propre journal (et encore !), il faut bien en passer par une forme ou une autre de censure. La chose écrite demeure. Non seulement, elle subira, avant l'**imprimatur,** le crible de plusieurs paires d'yeux — sans parler des paires de ciseaux, mais elle aboutira inévitablement, quelque soit l'itinéraire, entre les mains de ceux à qui elle n'est pas censée plaire, redoutable pièce à conviction, dont un certain nombre (toujours trop important) de personnes ne tiennent nullement à endosser la responsabilité. Ni le rédacteur en chef du journal, ni le comité directeur d'une société, pour prendre, au hasard, des exemples.

Et pourtant... Dans le domaine des idées, même si celles-ci sont en étroite relation avec une praxis, toute vérité devrait pouvoir s'exprimer, étant entendu que toute vérité est relative. Trois exemples parmi cent mille :

« Le système des notes donne satisfaction. »

« Le système des notes ne donne pas satisfaction. »

« La formation des instituteurs doit être de niveau universitaire. »

« Il n'est pas nécessaire que les instituteurs aient un niveau universitaire. »

« L'enseignement de l'allemand dès l'école primaire est indispensable. »

« L'enseignement de l'allemand dès l'école primaire n'est pas indispensable. »

Quelles sont, parmi ces propositions contradictoires, celles qui sont vraies ? A toutes, on peut répondre, selon sa complexion personnelle, par oui ou (et) par non, sans oublier toutes les nuances possibles de « oui mais ». Alors, où est la vérité ?

Tout cela nous amène à envisager le cas concret de notre journal, l'**Educateur. L'Educateur** doit-il être un journal d'opinion ? L'immense majorité des lecteurs répondrait : oui. Mais la question est celle-ci : OPINION, avec S ou sans S ? Un journal d'opinion (sans s) impliquerait un classement des idées, puis un choix, inévitablement partial, donc une ligne. Une ligne, oui. Mais laquelle ?

Un journal d'opinion (avec s) ouvrirait ses colonnes à toutes les idées. Mais alors, où s'arrêter ? Imprimerait-on un texte critiquant un comité cantonal ? Publierait-on des articles attaquant la SPR ou condamnant l'école romande ?

Il ne nous appartient pas de trancher. En dernière analyse, on débouche sur un problème de tolérance.

Oui, mais...

Car si l'intolérance ne tolère évidemment même pas le tolérable, il est à craindre que la tolérance ne tolère pas davantage l'intolérable.

Nous voici de nouveau en plein relativisme.

Ces quelques lignes, qui ne sauraient remettre en cause la conception de notre journal, bien au contraire, n'avaient d'autre but que d'alimenter la réflexion des membres de la SPR, et plus particulièrement de ceux d'entre eux qui sont intéressés, de près ou de loin, à la réalisation de notre journal. Finalement, l'**Educateur** sera ce que ses lecteurs désirent qu'il soit.

En guise de conclusion, nous rappellerons ici l'article 19 de la Déclaration internationale des droits de l'homme.

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions, et le droit de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

A méditer...

J. Jaecklé,
du Groupe de réflexion.

* Les membres du GR se réunissent tous les jeudis soir, et boivent, après le café, du calvados.

4 jours avec nos collègues français

Le président de la SPR et le soussigné ont eu la chance de participer, du 28 juin au 1er juillet à Nancy, au congrès du SNI. Bien que les « spécialistes » aient considéré ce congrès comme « calme » (les affrontements furent paraît-il beaucoup plus violents il y a deux ans à St-Etienne !), la virulence du discours du secrétaire général et des interventions lors des débats, la « présence » des partis politiques de gauche, l'acuité des thèmes abordés, le refus du rapport d'activité par plus du tiers des délégués ne manquent pas de frapper et d'interpeller l'observateur étranger. Il nous a donc paru intéressant et utile de vous faire part de quelques impressions et commentaires.

1. Le SNI - PEGC

Le SNI-PEGC (Syndicat national des instituteurs et des professeurs d'enseignement général des collèges) est le syndicat des enseignants primaires, enfantins et du secondaire inférieur de l'enseignement public de France. Il regroupe plus de 300 000 membres (85 % des instituteurs et 70 % des professeurs) ; une centaine de permanents, élus tous les 4 ans, assurent la bonne marche du syndicat tant au niveau national qu'au niveau des sections départementales.

Le SNI est un syndicat « de masse » ; il regroupe des enseignants de toutes tendances. Les diverses tendances sont fortement structurées au sein du syndicat ; les élus nationaux et départementaux sont les porte-parole d'une tendance ; les affrontements sont très violents, les groupes minoritaires sont fréquemment en totale opposition avec les décisions prises ou les démarches entreprises : le rapport d'activité a par exemple été refusé par plus du tiers des délégués !

Le SNI est divisé en trois tendances principales : « Unité - Indépendance - Démocratie », tendance majoritaire (59 % des suffrages, gain de 3 % au dernier congrès) proche du parti socialiste, « Unité et Action » largement influencée par la CGT et le Parti communiste et « Ecole émancipée », porte-parole des groupes d'extrême-gauche.

2. Le Congrès

Le Congrès du SNI réunit tous les deux ans 600 délégués qui discutent et votent le « rapport moral d'activité ». Ce rapport, publié deux mois auparavant dans l'« Ecole libératrice » (l'« Educateur » de nos collègues d'outre-Jura) dresse le bilan de ce qui a été accompli durant les deux années écoulées et trace les perspectives des actions à entreprendre ou à poursuivre. Il est complété, en début de congrès, par un discours de plus de 2 heures et demi du secrétaire général. C'est sur la base de ce rapport que les délégués expriment leur accord ou leur désaccord sur l'activité du syndicat (la position des délégués est en réalité un « mandat » qui leur a été donné par un vote au bulletin secret par les membres de sa section).

Le congrès aborde également des thèmes qui exigent une réflexion approfondie et permettent de mieux définir certaines options. A Nancy deux thèmes ont été discutés ; un thème pédagogique : « Le rôle de l'instituteur dans la formation continue » et un thème social : « Le rôle des éducateurs syndicalistes pour la défense et le développement de la liberté ».

3. Quelques grands thèmes

C'est à partir du discours de Guy Georges, secrétaire général, que nous évoquerons les thèmes principaux qui ont retenu l'attention de nos collègues à Nancy ; les citations sont extraites de ce discours.

3.1. Syndicalisme et politique

Guy Georges a d'abord prononcé un véritable discours de politique générale. Inflation, chômage, salaires, commerce extérieur, emploi des jeunes ont été longuement évoqués en des termes qui n'étaient guère tendres pour le gouvernement : « *avec l'ensemble des organisations syndicales authentiques nous avons condamné le plan Barre N° 1. Les mois qui se sont écoulés depuis ont montré combien nous avions raison. Pas plus que les plans précédents, celui-ci n'était de nature à lutter efficacement contre l'inflation et le chômage. Il n'y a guère que les certitudes béates de M. Barre — au sens évangélique des béatitudes bien sûr — pour feindre d'y croire.* » « *... l'impuissance de l'Etat ... le refus entêté du gouvernement de retenir des solutions justes et efficaces ... le manque d'imagination de nos gouvernants...* »

L'échéance des élections de mars 1978 a ensuite été évoqué : « *Les perspectives d'une victoire politique de la gauche sont de plus en plus plausibles. Il me semble que notre syndicat doit pouvoir affirmer sa position. Nous nous réclamons à juste titre du mouvement ouvrier. Nous avons, depuis que le SNI existe, revendiqué la transformation de la société, la justice sociale. Nous avons souhaité l'avènement d'une société socialiste humaine et généreuse. Nous avons pris nos responsabilités, quand il le fallait et comme il le fallait, lorsque des choix politiques décisifs se sont imposés à la France, en mai 1974, comme en mai et septembre 1958. Aujourd'hui que l'échéance se fait proche, que l'espoir grandit chez la majorité des Français, irions-nous taire ce que nous sommes et ce que nous voulons. Fidèles à la tradition du SNI nous sommes dans le courant démocratique et populaire qui ouvre la voie de l'espérance. Nous préférons une société à rebâtir, à celle dont on ne peut plus attendre que des fruits amers.* »

Mais quel que soit le gouvernement en place, le syndicalisme doit garder sa totale indépendance : « *Le danger à éviter, c'est la confusion entre l'action syndicale et l'action politique ... le mouvement syndical n'est pas un mouvement politique ... il ne peut être dans la nature d'un syndicat de défendre un programme de gouvernement, d'en faire un objectif syndical.* »

3.2. La réforme Haby

Nos collègues refusent avec force les projets de leur ministre de l'éducation : « *Nous avons dit NON à la réforme Haby à notre congrès de St-Etienne ; deux ans après le vote de la loi, nous avons toujours les raisons de répéter NON !* »

Cette opposition a deux motifs principaux : l'école ne doit pas être subordonnée à un type de société ; elle ne doit pas « sélectionner ». « *Nous refusons de considérer qu'une réforme de l'enseignement puisse être pensée pour telle ou telle conception politique de la société. Pour nous, une véritable réforme doit être élaborée exclusivement pour ceux qui en ont besoin, c'est-à-dire d'abord la jeunesse de notre pays. Si l'école doit être subordonnée à un type de société, nous sommes contre. Et quelle qu'elle soit. Si l'école doit seulement sélectionner les futurs petits génies qui formeront les cadres d'une société qu'ils perpétueront, nous sommes contre.* »

3.3. Ecole laïque. Ecole libre. Nationalisation

30 % des écoliers français vont à l'école « libre » (école privée, généralement catholique). L'Etat subventionne ces écoles, plus largement encore depuis la fin du mois de juin, à la suite d'un vote de l'assemblée nationale qui est « tombé » au beau milieu du Congrès de Nancy.

Pour nos collègues du SNI cette situation est intolérable. L'école privée peut exister mais par ses propres moyens ; « *Ce que veulent conserver les tenants de l'école libre c'est moins l'exercice d'un droit que la jouissance d'un privilège. C'est davantage le profit d'intérêts privés*

que celui de l'école privée ... Nous n'acceptons pas de faire de l'école laïque un abcès de fixation, de l'école privée une panacée. »

L'école doit être nationalisée ; c'est au sein de l'école laïque, dans un service public d'éducation, que la vraie liberté de l'enseignement peut être garantie : « *Où le droit à la différence peut-il pleinement s'exercer, sinon dans un service public garant de la laïcité, parce qu'il est seul susceptible d'échapper aux influences, aux tutelles, aux appétits trop vite aiguisés ? Sinon dans une école affranchie de toutes idéologies, mais les respectant toutes ? Alors oui, la solution juste, généreuse, réside dans la nationalisation.* »

Selon les observateurs, les propos de Guy Georges, à ce sujet, tout en restant fermes sur les principes, n'étaient guère virulents. Je ne peux cependant m'empêcher d'avoir eu l'impression d'être plongé dans un débat datant d'un autre âge. Est-il imaginable qu'aujourd'hui encore les enfants d'une même nation soient formés dans des écoles différentes ? Comment comprendre qu'à une époque où le dialogue et l'ouverture sont réclamés à corps et à cris les tenants des deux écoles ne parviennent pas à trouver une solution satisfaisante ?

3.4. Statut de l'enseignant

Nos collègues français poursuivent actuellement une action d'envergure pour revaloriser la fonction d'instituteur. Grand rassemblement à Paris le 4 mai, pétition, débats à travers le pays, projection d'un film sur le thème de l'école élémentaire devraient amener les Français à comprendre que l'instituteur est « *le premier et indispensable maître d'œuvre de toute action éducative ... toujours en prise directe avec la cité.* »

Là encore les propositions de M. Haby ne peuvent être acceptées : « *... elles consacrent un vigoureux système hiérarchique dont nous n'avons cessé de montrer les dangers et l'hérésie pédagogique. Proposer aux instituteurs une promotion interne qui se borne à leur faciliter l'accès vers d'autres fonctions mieux rémunérées sinon mieux considérées, n'est pas acceptable. Considérer que le corps des instituteurs pourrait devenir le réservoir à partir duquel les meilleurs s'évaderaient vers des horizons plus bénéfiques revient à confiner ce métier au rang subalterne de voie de garage.* »

Au contraire le SNI demande « *la promotion de l'école maternelle, de l'école élémentaire et de leurs maîtres doit se suffire à elle-même. Ce qu'il faut d'abord et avant tout, c'est que l'instituteur, l'institutrice, qui par goût, ont envie de faire carrière avec des jeunes enfans veuillent et puissent rester instituteurs sans avoir l'impression d'avoir raté leur carrière, et la certitude d'y avoir perdu de l'argent.* »

3.5. Les moyens

Un syndicat de 300 000 membres, envié (et craint !) pour sa force, se doit, pour être efficace, de choisir prudemment ses moyens d'action. « *L'efficacité nécessaire c'est aussi la façon de conduire l'action. La revendication doit demeurer l'objet de l'action et non son prétexte. Cela suppose quelque effort de la part des adhérents et surtout des responsables. Proposer une action pour « faire avancer les revendications », comme on l'entend trop souvent, n'a pas de sens, ou bien cache des intentions obscures. On n'a rien défini, on n'a pas assumé ses responsabilités tant qu'on n'a pas mis côte à côte l'objectif retenu et les moyens d'action les mieux appropriés pour atteindre l'objectif.* »

Un tel raisonnement (une telle prudence diraient certains !) n'ont pas empêché nos instituteurs de descendre 4 fois dans la rue au cours de l'année écoulée pour alerter l'opinion publique et pousser le gouvernement à réagir ; le 4 mai, 25 000 instituteurs défilaient dans les rues de Paris sur le thème de la revalorisation de la fonction enseignante et contre la loi Haby ; le 7 octobre contre le plan Barre, le 27 janvier dans le cadre de la fonction publique, le 24 mai surtout lors de la grève générale, le SNI, comme tous les autres syndicats concernés « faisait grève » massivement.

4. Contacts

Le Congrès du SNI, comme toute autre conférence ou assemblée, est agrémenté de divers aspects « folkloriques » mais combien agréables : la découverte d'une ville, des repas copieux. C'est aussi l'emploi d'un vocabulaire qui fait « frémir » nos oreilles corporatistes romandes... camarades, grèves, travailleurs, chant de l'Internationale. Mais c'est surtout l'occasion de rencontrer des collègues d'autres pays, de mieux connaître leurs préoccupations, de les confronter à nos problèmes SPR. Contacts avec des collègues d'Afrique ou du Canada (pardon du Québec !), de Chypre et les séquelles de la guerre, d'Allemagne et ses syndicats superorganisés, de Belgique et de Luxembourg qui connaissent aussi les écoles « libres ». C'est encore des moments chargés d'émotion, comme l'accueil réservé par les délégués à la représentante du Syndicat des enseignants espagnols qui, pour la première fois depuis 40 ans, pouvait participer librement et à visage découvert au Congrès du SNI.

Le Congrès du SNI, c'est enfin la prise de conscience que, au-delà de réalités concrètes diverses, d'organisations ou de moyens d'action différents, c'est partout la même lutte que les enseignants mènent, face à l'opinion publique et aux gouvernements, pour donner à l'école la place qui lui est due dans la société.

P. Dunner.

Informations CMOPE

La Conférence internationale de l'éducation de 1977 sera saisie d'un document commun préparé par la CMOPE, la CSME, la FISE et le SPIE

Des représentants des quatres organisations internationales d'enseignants ont accepté d'un commun accord le texte d'un document commun sur « Le problème de l'information aux niveaux national et international causé par l'amélioration des systèmes éducatifs », qui est l'un des principaux thèmes de la Conférence internationale UNESCO/BIE de l'éducation de 1977. Cet accord s'est réalisé à la suite d'une série de quatre réunions qui ont eu lieu à Paris et à Genève entre des représentants de la CMOPE et de la Confédération syndicale mondiale des enseignants (CSME), de la Fédération internationale syndicale de l'enseignement (FISE) et du Secrétariat professionnel international de l'enseignement (SPIE).

Le document relève dès l'abord que « l'information de toutes les catégories intéressées au système éducatif est non seulement un impératif, si l'on veut améliorer le système d'enseignement, mais également une exigence démocratique fondamentale ». Il souligne que « l'information n'est pas en elle-même le facteur essentiel du changement », mais que « tout processus de changement implique une circulation d'information pertinente régulière, complète et objective, qui ne soit pas à sens unique ou de caractère uniquement officiel » et qui soit « une véritable communication qui implique une réelle participation des intéressés et de leurs organisations à toutes les étapes du processus de changement, recherche, programmation, expérimentation, amélioration et évaluation continue ».

Les quatre organisations définissent leur conception de l'amélioration des systèmes éducatifs en déclarant qu'elles entendent par là « les changements, transformations, innovations constituant un progrès dans le sens de la démocratisation du système éducatif et de l'égalité des chances d'accès et de succès, afin que l'enseignement réponde aux besoins de la population et aux exigences du progrès social, culturel et économique ». C'est dans ce contexte que le document analyse ensuite les besoins d'information tels que les organisations d'enseignants les conçoivent.

Le document commun commence par étudier les problèmes du point de vue de la participation des enseignants, de leur préparation et des relations avec les conditions de service. Il affirme que « le problème de la communication est fondamentalement un problème de démocratisation de la gestion et de l'organisation du service d'éducation, en vue de donner à tous les membres de la profession la possibilité de prendre part aux prises de décision et au processus de choix politique qui conduit au changement et à l'innovation ».

La deuxième partie du document passe en revue le contenu de l'information qui, de l'avis des quatre organisations, devrait couvrir :

- l'orientation et les finalités des systèmes d'éducation ;
- les techniques d'enseignement et les méthodes pédagogiques ;
- les débouchés offerts par le système éducatif ;
- les problèmes réglementaires et statutaires de la profession enseignante ;
- le contenu réel de l'enseignement dispensé.

Trois considérations essentielles valent pour toutes les formes d'information : son origine, son contenu critique et son honnêteté scientifique, sa diffusion et son utilisation. Chacun de ces aspects est analysé successivement.

Passant au droit à l'information et aux libertés fondamentales, la troisième partie du document est centrée sur «la part importante que doivent prendre les organisations d'enseignants dans le processus de l'élaboration de l'information et de sa diffusion » et sur le droit des enseignants « de prendre des initiatives en toute question ayant trait à l'enseignement et à l'éducation ». De l'avis des organisations internationales d'enseignants, « ceci implique nécessairement la reconnaissance effective et intégrale aux enseignants de la liberté académique, du droit de participation et de négociation et, à la base évidemment, du droit d'organisation ». Le document se réfère fréquemment aux dispositions de la Recommandation UNESCO/OIT concernant la condition du personnel enseignant, ainsi qu'aux conventions et recommandations de l'OIT qui concernent ces droits et les responsabilités qui en découlent.

La quatrième partie du document est consacrée à la diffusion de l'information au niveau national. Les problèmes qui se posent proviennent du langage « excessivement technique et ésotérique » utilisé, de l'utilisation fréquente de statistiques périmées et de la tendance des autorités éducatives à « garder le secret ». Parmi les mesures proposées pour accroître la circulation de l'information dans les deux sens afin de surmonter ces difficultés figurent l'utilisation de véhicules tels que les revues publiées par les enseignants et les autorités éducatives, les bulletins spécialisés par matière, les bibliothèques et services de documentation, les journées et stages d'études, les centres d'enseignants, les équipes d'enseignants et les groupes de discussion organisés dans le cadre d'institutions, etc. Il est souligné que les enseignants doivent disposer du temps nécessaire pour profiter de ces possibilités afin de pouvoir recevoir des informations et en produire de façon effective.

La dernière partie du document, qui concerne le niveau international, attire l'attention sur la nécessité d'un renforcement des contacts entre ministères de l'éducation et autorités éducatives, syndicats d'enseignants et organisations professionnelles et spécialisées, universités et institutions et classes de formation pédagogique, étudiants et maîtres. Elle évoque les problèmes supplémentaires du langage et de la terminologie qui se posent au niveau international, mais estime qu'ils peuvent être réduits au minimum grâce à des contacts plus personnels. Elle souligne à cet égard le rôle important assumé par l'UNESCO.

Le document commun préparé par les quatre organisations internationales d'enseignants sera distribué à tous les gouvernements en tant que document de travail de la Conférence internationale de l'éducation, qui aura lieu à Genève du 30 août au 8 septembre. La CMOPE, la CSME, la FISE et le SPIE seront tous quatre représentés à la Conférence. La CMOPE se propose d'y envoyer une forte délégation en raison de l'importance du thème pour ses organisations membres dont un grand nombre lui ont soumis de la documentation qui a servi à préparer le document commun.

Pour vos imprimés une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

5e CONGRÈS CULTUREL DE LA SPV

La face cachée de la télévision

MONTREUX (aula du collège secondaire), samedi 5 novembre 1977 à 14 h. 15

CONSULTER AUSSI LES « EDUCATEURS » Nos 24 ET 28

Congrès culturel

Organiser un congrès culturel est une entreprise pour laquelle la somme de travail fourni est souvent sans commune mesure avec la participation... Mais l'espoir...

Montreux : la Rose d'Or y a établi ses quartiers, la SPV s'y rendra pour parler télévision. Coïncidence ?

Cet automne la télévision scolaire reprendra son essor et ce samedi 5 novembre nous débattrons de « La face cachée de la TV ». Re-coïncidence ? Peut-être.

Mais ce media, dont nous mesurons chaque jour l'impact sur nos élèves, mérite de notre part une approche sérieuse. Pour ce faire nous nous sommes assurés la participation de l'un des plus grands spécialistes européens en ce domaine : M. René BERGER.

Pour préparer la conférence-débat qu'il animera, nous sommes allés l'interviewer. Vous trouverez ci-après un compte rendu de l'entretien. Le questionnaire qui suit sera votre manière de participer dans un premier temps au débat.

Rendez-vous donc au 5 novembre sur la Riviera.

Comité de la section de Vevey.

Le conférencier

Des beaux-arts à la TV, d'aucuns auront quelques peines à trouver un cheminement logique pour leur esprit d'enseignants. La TV n'est qu'un instrument, au service des arts peut-être, des beaux-arts sûrement. Et pourtant...

René BERGER a pour ces étranges lucarnes une approche toute différente, si l'on en croit ses activités et travaux.

Il est en effet directeur-conservateur du Musée cantonal des beaux-arts à Lausanne, professeur associé à l'Université où il est responsable d'un cours expérimental sur « l'esthétique et les mass media ». Il est aussi président d'honneur de l'Association internationale des critiques d'art, expert consultant auprès de l'UNESCO et directeur de projets au Conseil de l'Europe.

Il collabore avec différentes télévisions suisses et étrangères, participe à des réalisations de retransmission par câble et fait connaître le matériel video.

Il a publié de nombreux ouvrages dont voici les principaux :

— « Découverte de la Peinture », Guilde du Livre et Marabout Université, 1958 et 1969.

— « Louis Soutter » (avec E. Manganel), Editions Mermod, 1961.

— « Connaissance de la Peinture », Club du livre français, 1963.

— « La Mutation des Signes », Denoël, 1972.

— « La Télé-fission, Alerte à la Télévision », Castermann, 1976.

RENÉ BERGER RÉPOND AUX QUESTIONS DE LA SPV ET PRÉSENTE LES PROBLÈMES QUI SERONT ABORDÉS AU COURS DU CONGRÈS D'AUTOMNE 1977 À MONTREUX

Culture et télévision

Préparé par J.-R. Dellsperger, un entretien a été organisé avec René Berger afin de présenter le thème du Congrès culturel 1977 :

LA FACE CACHÉE DE LA TÉLÉVISION

L'entretien est essentiellement basé sur le problème posé par l'aspect « culturel » de la TV. Le lecteur pourra se référer avec profit au texte paru sous la plume de R. Berger : « La Télévision et Nous », Editions pédagogiques, 1976, Payot.

Pour la majorité des gens, le terme de culture s'entend précédé du déterminatif « la ». On parle de **la** culture comme s'il n'en existait qu'une seule.

Or une première observation nous conduit immédiatement à distinguer non plus une mais **des** cultures. Les travaux de Levi-Strauss nous apprennent qu'il existe autant de cultures que d'ethnies.

Une seconde différenciation est encore nécessaire :

Culture « cultivée » et culture de masse : culture amalgame

Le terme de « la culture » recouvre donc essentiellement pour nous **la culture occidentale.** Or, à l'intérieur même de cette culture est apparu un phénomène relativement nouveau de bipolarisation : on distingue d'une part ce qui se passait pour **la** culture, qui était enseignée dans les écoles et que nous appelons encore **culture générale,** et d'une autre part une culture qui s'est constituée avec les nouveaux medias et qu'on a tendance à appeler **culture de masse.**

Il est clair que la première culture citée, culture « cultivée », est destinée en gros aux élites et jouit donc d'un préjugé favorable, tandis que la culture « de masse », destinée au plus grand nombre, est plutôt marquée d'une connotation péjorative.

Or nous vivons tous et peut-être surtout les enseignants à la fois dans la culture « cultivée » et dans celle « de masse ». Nous baignons donc, par nos lectures, par notre vie de spectateur, dans ces deux cultures et non pas uniquement dans la culture « cultivée », celle que nous voudrions enseigner.

Il y a donc de moins en moins de distinctions pratiques entre ces deux systèmes de culture.

René Berger, pour « souligner la collision permanente de phénomènes culturels de diverses origines » utilise le terme de **culture amalgame.**

Cette agression de diverses cultures est particulièrement flagrante dans les journaux. Les premières pages des quotidiens nous proposent une mosaïque de faits simplement juxtaposés (publicité - faits divers - article politique - photo « choc », etc.).

Or, nous maintenons dans notre esprit l'idée d'une culture différenciée, distribuée par l'enseignement alors que, dans la réalité, nous baignons dans un amoncellement contradictoire de faits sans rapport les uns avec les autres.

L'enfant dans son contact avec le monde est confronté à la vie scolaire qui lui propose une culture particulière, ordonnée autour de programmes structurés dont la finalité est relativement claire.

Or, dans ses relations avec le monde extra-scolaire, l'enfant rencontre un amalgame permanent d'informations dont la caractéristique principale réside dans un manque total de rigueur et de cohérence.

La réalité scolaire ne correspond pas à la culture des medias dans laquelle nous baignons.

La place de l'enseignant

Outre un rôle d'animation, l'enseignant assume essentiellement une tâche de transmission et de contrôle.

Le maître transmet une connaissance en rapport avec des programmes qu'il ne remet pas en question *, car, pour lui, ils vont de soi.

Or, dans la vie moderne, l'enfant est non seulement confronté aux signes émis par le maître mais encore à ceux fabriqués par les grandes entreprises. Notre mémoire tend à accepter des signes fabriqués et imposés par l'économie. Le propos n'est pas ici de discuter leur valeur, mais plutôt de prendre conscience de leur existence et de leur réelle importance : pour un enfant, **Ajax** sera d'abord un détergent avant d'être un héros d'Homère.

Actuellement, **l'enseignant s'en tient aux structures mentales du passé en tenant à l'écart l'« enseignerie » formée de différents signes du monde moderne.**

Et René Berger souligne nettement : L'enseignant ne peut plus s'en tenir au rôle de transmetteur de signes de la culture établie, mais il doit à son tour participer à la fabrication des messages, c'est-à-dire assumer ce processus de signification que l'on ne peut laisser au seul pouvoir économique.

L'ENSEIGNANT DOIT AVOIR ACCÈS AUX COMMUNICATIONS DE MASSE EN **CRÉANT** DES ÉMISSIONS, EN LES CONSTRUISANT, EN LES CRITIQUANT.

Le principal émetteur de signes de notre monde actuel n'est autre que la télévision.

Quel rôle joue-t-elle exactement dans l'appréhension que nous avons de la réalité ?

Quelle influence a-t-elle sur notre culture « scolaire » ou de « masse » ?

Les réponses seront, nous l'espérons, abordées lors de la conférence de René Berger au Congrès d'automne à Montreux le 5 novembre 1977.

Jean-Rodolphe Dellsperger,
Jacqueline Pellet,
Michel Berney.

Questionnaire

Les diverses questions proposées ci-dessous sont groupées en trois séries :
— la télévision et l'enseignant ;
— la télévision et l'enfant ;
— la télévision et le « grand public ».

Cette série de questions devrait permettre de dégager le problème principal qui sera abordé au cours du débat suivant la conférence de M. Berger cet automne.

A la suite de cette enquête le débat sera orienté de façon à permettre une réflexion et une analyse fondée sur une réalité concrète.

Suggestions pour travailler le questionnaire

Après avoir répondu aux questions le concernant, le maître peut soumettre le questionnaire « la télévision et l'enfant » à ses élèves. Il peut ensuite charger ceux-ci de poursuivre l'enquête avec les dernières questions, soit en les soumettant à leurs parents, soit en interrogeant directement quelques personnes dans la rue.

Les questionnaires seront ensuite retournés pour dépouillement à :

Michel BERNEY, avenue de Rolliez 12, 1800 **Vevey.**

Merci de votre collaboration.

DERNIER DÉLAI DE RETOUR : 10 octobre.

LA TÉLÉVISION ET L'ENSEIGNANT

— La rumeur publique veut que l'enseignant soit plutôt hostile à la télévision, même s'il en possède une.

Quelle est votre position face aux problèmes posés par le petit écran ?

— Regardez-vous la télévision avec « l'œil » de l'enseignant ?

Dans quel(s) cas la considérez-vous comme un moyen éducatif ?

LA TÉLÉVISION ET L'ENFANT

— Tu es responsable des programmes TV. Compose ta grille horaire pour un samedi.

— Une émission ne t'a pas plu du tout. Tu écris en quelques lignes une lettre de réclamation pour justifier ton opinion. Titre de l'émission :

— Tu aimerais assister à ton émission préférée mais tout le monde n'est pas favorable à la regarder. Quelles raisons donnes-tu pour rallier tout le monde à ton choix ?

LA TÉLÉVISION ET LE « GRAND PUBLIC »

— Comment réagissez-vous lors de l'interruption accidentelle d'une émission ?

— Pensez-vous que les dirigeants de la télévision tiennent compte des lettres des téléspectateurs (réclamations ou propositions) dans la composition de la grille des programmes ?

— Vous avez sous les yeux le dernier ouvrage paru sur la TV et intitulé « La face cachée de la télévision ».

Que pensez-vous que l'auteur ait pu écrire sous ce titre ?

* Au sujet de la relative passivité du corps enseignant vis-à-vis des programmes, on peut lire le passionnant livre de Claude Duneton paru aux Editions du Seuil : « Je suis comme une truite qui doute ».

Semaines de sport en hiver 1978
Demandez la nouvelle liste avec les termes libres maintenant ! Du 28 janvier au 25 février 1978 encore peu de possibilités de réservation. Du 9 janvier au 28 janvier 1978 ainsi que dès le 25 février 1978 plusieurs périodes libres. Prix avantageux. Réservation aussi possible pour de petits groupes.
DFHZ
Centrale pour maisons de vacances
Case postale, 4020 **Bâle.**
Tél. (061) 42 66 40 de 7 h. 45 à 11 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 h. 15.

XIXe Séminaire de la SPV

Lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 octobre 1977 à Crêt-Bérard/Puidoux

Des places en nombre très variable sont toujours à disposition dans les cours organisés à CRÊT-BÉRARD/PUIDOUX par la Société pédagogique vaudoise.

COURS

1. En collaboration avec l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises.
   Rythmique sans piano, Mmes Monette Perrier, Apples, et Lise-Claire Inaebnit, Perroy.
2. En collaboration avec l'Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille.
   Dentelles aux fuseaux et frivolité, Mlle Mary-Lise Perey, Lausanne.
3. En collaboration avec l'Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé et l'Association vaudoise des maîtres de classes de développement.
   Le phénomène de l'autorité, M. Joël Allaz, Saint-Maurice.
4. **Jouons de nos instruments,** M. Gérald Gorgerat.
5. **Chansons, guitares et compagnie** (A vous la chanson II), M. Bertrand Jayet, Pully.

RAPPEL

Tous les cours peuvent être considérés comme cours de perfectionnement officiels, donnant alors la possibilité aux participants de jouir de conditions financières identiques.

Moyennant une modeste finance, il est aussi possible de suivre les cours à titre privé, gardant ainsi intact le droit à s'inscrire à un cours organisé par le Centre de perfectionnement vaudois (DIP).

Des renseignements complets ont paru dans l'« Educateur » No 24 du 26 août 1977.

Le secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 65 59, donne volontiers tout renseignement complémentaire.

Ultime délai pour s'annoncer : 27 septembre 1977.

Le responsable du XIXe Séminaire :

Nicod Paul.

INSCRIPTION AU XIXe SÉMINAIRE DE LA SPV

A retourner au Secrétariat SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 65 59.

1. Inscription au cours No : Titre :

2. Interne * Externe *
   * Biffer ce qui ne convient pas

3. Affiliation à la SPV : non * oui *
   en qualité de membre actif * associé *

4. Je paierai le montant de Fr. au début du séminaire

5. Au cas où mon inscription ne pourrait être prise en considération (effectif complet, cours supprimé, etc.), je m'annonce pour les cours Nos :
   Titres :

6. Nom : Prénom :

   Domicile exact (lieu, rue et No postal) :

   No de tél. :

7. Année du brevet : 8. Année de naissance :

9. Signature :

SÉMINAIRE DE CRÊT-BÉRARD

« Jouons de nos instruments »

Le cours « Jouons de nos instruments » aura certainement lieu à nouveau à Crêt-Bérard l'automne prochain.

En quoi consiste-t-il ?

En 1976, il avait réuni une trentaine de participants (surtout de participantes) qui en sont sortis enthousiasmés. Créer soi-même des instruments simples (flûtes en carton, tuyaux d'orgue, xylophones, tambourins) et ensuite apprendre à les utiliser : quelle satisfaction ! Satisfaction d'autant plus grande quand, par la suite, nos leçons de chant ou de solfège sont agrémentées par des instruments fabriqués par des élèves.

A Crêt-Bérard, M. Gorgerat a encore présenté rapidement sa méthode d'enseignement du solfège (notes en couleur, maîtrise du mouvement et du rythme), ainsi que l'utilisation de divers instruments (psaltérions, guitares, tambourins).

Ce cours fut d'ailleurs si riche que tous les participants demandèrent qu'une suite lui soit donnée. Malheureusement, ce projet n'a pas pu être réalisé à ce jour, mais nous gardons l'espoir de nous retrouver quelques mercredis après-midi dans la salle de musique du collège de la Croix-d'Ouchy, salle qui voit passer tous les élèves lausannois de 5e année et dont les meilleurs font partie d'un orchestre (une quinzaine de participants ayant entre 9 et 16 ans, entourés par toute la famille Gorgerat).

Les contacts établis à Crêt-Bérard ont en outre permis à quelques collègues de Chavornay d'organiser une magnifique matinée le samedi 30 avril : quelque 400 élèves de ce village et des environs, entourés de leurs maîtres ainsi que des autorités scolaires et communales, ont pu ainsi assister à un concert donné par l'orchestre Gorgerat. Xylophones, psaltérions, cors, clarinettes, trombones, violoncelles, trompettes et batterie mêlaient leurs accords dans un programme très varié qui permit même aux auditeurs de participer par des chants.

Cette réussite nous incite à vous recommander le prochain cours « Jouons de nos instruments ».

Trois collègues de Chavornay.

Société pédagogique vaudoise

1977-1978

Comité cantonal

ADRESSES ET RÉPARTITION DES SECTIONS

M. Alain KUNZI, Abbaye 23, 1350 **Orbe.** Tél. (024) 41 24 04.

Mlle Monique SCHAFROTH, Praz-Bérard 13, 1844 **Villeneuve.** Tél. (021) 60 12 09. Aigle - Lavaux - Pays-d'Enhaut.

Mlle Catherine GYGAX, Chasseur 1, 1008 **Prilly.** Tél. (021) 24 92 76. Echallens - Lausanne - Yverdon.

M. Michel GAUDARD, 1349 **Romainmôtier.** Tél. (024) 53 14 79. Grandson - Sainte-Croix - Orbe - Rolle.

M. Richard PASCHE, ch. Guiger de Prangins 19, 1004 **Lausanne.** Tél. (021) 36 96 10. Cossonay - La Vallée - Payerne - Avenches.

M. Patrick GIANINI, av. Bel-Air 93, 1814 **La Tour-de-Peilz.** Tél. (021) 54 31 64. Moudon - Oron - Vevey.

M. Roland DOUDIN, Ecole Pestalozzi, 1111 **Echichens.** Tél. (021) 71 53 95. Aubonne - Morges - Nyon.

M. Paul NICOD, secrétaire général SPV, Grand-Vennes 31, 1010 **Lausanne.** Tél. (021) 32 18 48. AVMES.

ORGANISATION

Présidence : A. Künzi.

Vice-présidence, formation continue et bulletin : M. Schafroth.

Ecole romande : C. Gygax.

Réforme et formation : M. Gaudard.

Information et congrès : R. Pasche.

Activités corporatives : P. Gianini.

Procès-verbaux et fonds de prévoyance : R. Doudin.

Secrétariat général SPV, P. Nicod, Allinges 2, 1006 **Lausanne.** Tél. (021) 27 65 59.

Sections SPV

ADRESSE DES PRÉSIDENTS

AIGLE : CATTIN Jean-Pierre, 1865 **Les Diablerets.**

AUBONNE : CLAUDE Michel, 1145 **Bière.** Tél. (022) 77 54 53.

COSSONAY : PETIT Philippe, route de la Gare 1, 1305 **Penthalaz.** Tél. (021) 87 06 91.

ÉCHALLENS : VISINAND André, 1038 **Bercher.** Tél. (021) 81 83 26.

GRANDSON : PERDRIX René, 1411 **Giez.** Tél. (024) 24 28 29.

* SAINTE-CROIX : JACCARD Raymond, route du Jura 31, 1450 **Sainte-Croix.** Tél. (024) 61 32 73.

LAUSANNE : OESCH Roland, ch. des Clos 27, 1020 **Renens.** Tél. (021) 35 30 58.

LA VALLÉE : PIGUET Georges, Grand-Rue 54, 1347 **Le Sentier.** Tél. (021) 85 57 23.

LAVAUX : ROUGE Lisette, Indépendance 4, 1096 **Cully.** Tél. (021) 99 12 32.

MORGES : TREHAN Pierre-François, En Lande, 1141 **Yens.** Tél. (021) 77 12 42.

MOUDON : MARTIN Philippe, 1099 **Saint-Cierges.** Tél. (021) 95 63 51.

NYON : BIGNENS Liliane, 1295 **Mies.** Tél. (022) 55 17 80.

ORBE : GAUDARD Michel, 1349 **Romainmôtier.** Tél. (024) 53 14 79.

ORON : MONNIER Jean, route de Châtillens, 1672 **Oron-la-Ville.** Tél. (021) 93 74 58.

PAYERNE / AVENCHES : COINCHON Claude, ch. de l'Avenir 1, 1580 **Avenches.** Tél. (037) 75 24 75.

PAYS - D'ENHAUT : CHRISTIN John, La Pervenche, 1831 **L'Etivaz.** Tél. (029) 4 76 63.

ROLLE : GNAEGI Jean-Robert, ch. du Lac, 1181 **Mont-sur-Rolle.** Tél. (021) 75 26 80.

VEVEY : BERNEY Michel, av. Rolliez 12, 1800 **Vevey.** Tél. (021) 54 58 20.

YVERDON : SCHAFROTH Claudine, Maison-Rouge 4, 1400 **Yverdon.** Tél. (024) 21 66 40.

* Cotisations locales non encaissées par la SPV.

Associations SPV

ADRESSES DES PRÉSIDENTS

Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille : Mlle Renée LERESCHE, Grottes 10, 1337 **Vallorbe.** Tél. (021) 83 13 20.

Association vaudoise des maîtresses d'économie familiale : Mme Madeleine GREPPIN, La Gayoude, 1807 **Blonay.** Tél. (021) 53 22 48.

Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises : Mme Françoise PAILLARD, ch. de la Batelière 8, 1007 **Lausanne.** Tél. (021) 26 17 54.

Association des maîtres de classes de développement : M. Philippe ANTONIETTI, Gare 29, 1337 **Vallorbe.** Tél. (021) 83 12 23.

Association vaudoise des maîtres de classe OP et de TM : M. Paul WALTER, Impasse de Pierrefleur 6, 1530 **Payerne.** Tél. (037) 61 33 60.

Association vaudoise des maîtres de dessin : Mme Micheline FELIX, Stade 4, 1007 **Lausanne.** Tél. (021) 26 97 61.

Association vaudoise d'éducation physique scolaire : M. André BACHMANN, Mouettes 8, 1007 **Lausanne.** Tél. (021) 26 77 28.

Association vaudoise des maîtres des classes supérieures : M. Jean-Paul KNEUSS, ch. des Vaux 1, 1350 **Orbe.** Tél. (024) 41 38 65.

Société vaudoise de travail manuel : M. Jean GUILLOUD, Montblesson, 1000 **Lausanne 27.** Tél. (021) 32 71 51.

Association vaudoise des maîtres de classes à options : M. Raymond DARIOLI, rue du Centre 60, 1025 **Saint-Sulpice.** Tél. (021) 35 67 30.

Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé : M. Georges-André SUMI, Pierrefleur 52 A, 1004 **Lausanne.** Tél. (021) 36 07 86.

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT VAUDOIS

Avis rectificatif

892. TISSAGE, TAPISSERIE

Objectifs et contenu :

Préparation correcte du métier à tisser, dont dépend le résultat qu'on veut obtenir. Recherche d'une bonne exécution artisanale, tout en respectant la liberté d'expression de l'élève.

Tissage :

Sur métier de table, mais suffisamment perfectionné pour permettre de passer par toutes les étapes du travail du tisserand : ourdissage, enfilage, enroulage, point toile, dessins.

Tapisserie :

Explication à l'aide d'exemples des différences essentielles entre le tissage et la tapisserie.

Préparation des fils de chaîne en fonction du support (métier à tisser, cadre, moyen de fortune) et des matériaux à disposition pour tisser : fins, gros, restes de tissu, etc. Techniques et points divers.

Animatrice : Mme Claire JOBIN, lissière-tisserande, Ecublens.

Participants : maîtres et maîtresses primaires et secondaires.

Forme et durée : séminaire de 7 fois 3 heures.

Date : dès novembre 1977.

Lieu : Lausanne.

DÉLAI D'INSCRIPTION : 30 SEPTEMBRE 1977.

Ecole Pestalozzi à Echichens

Cent-cinquantième anniversaire

Des festivités de diverses natures, une animation dynamique, la mise en valeur de l'esprit de débrouillardise et d'invention des hôtes de la maison, une exposition rétrospective, un montage audio-visuel, les productions d'une fanfare, de chœurs, de groupes folkloriques, des discours de circonstance, ont marqué dignement cet anniversaire. Ces journées mémorables ont trouvé leur apothéose dans un concert vocal et instrumental de haute tenue donné au temple de Morges. En ce lieu fut notamment exécutée la cantate « Der Friede », de Xaver Schnyder von Wartensee, œuvre composée à l'occasion du 71e anniversaire de Pestalozzi, créée à Yverdon le 19 janvier 1817.

L'assemblée générale

Tenue pour l'occasion le samedi matin 4 juin, elle permit au président Albert Pidoux d'accueillir dans la salle communale d'Echichens les hôtes d'honneur, M. Jean-Jacques Glayre, préfet du district de Morges ; MM. Marcel Rochat, syndic du lieu ; Jacques Besson, ancien directeur.

M. Pidoux a décrit en cette grande année de construction les préoccupations majeures du comité et de son bureau, ce dernier s'étant réuni en moyenne une fois par mois. Pour ces réalisations de longtemps caressées, soit d'une part les unités de vie et d'autre part le groupe scolaire, deux chantiers ont été ouverts simultanément. En plus de la rapidité souhaitable dans l'exécution des travaux, cette méthode a provoqué une salutaire émulation entre les entreprises concurrentes.

Côté pensionnaires, la mixité est en voie d'entrer dans la réalité. Elle pourrait même être appliquée dès la nouvelle année scolaire à la suite des contacts fructueux qui ont été pris à ce propos avec Mme Matter, inspectrice de l'enseignement spécialisé, et M. André Delacrétaz, directeur des écoles de Morges. L'admission des filles permettra une exploitation rationnelle dans la limite des possibilités nouvelles, autant qu'une réforme de la mentalité jusqu'ici exclusivement masculine.

Le rapport du directeur, Jean-Jacques Karlen, raccourci historique de ce siècle et demi d'existence, a insisté sur la personnalité attachante du fondateur Sigismond Scheler, neveu de Pestalozzi, pasteur de la paroisse de langue allemande à Lausanne. Comme on se proposait dans le modeste orphelinat ouvert au Maupas en 1827 de former de bons domestiques de campagne, il était urgent de les initier à leur futur métier. C'est ainsi qu'avec l'appui de diverses personnalités le domaine d'Echichens fut acquis en 1828. En 1950, l'Asile rural vaudois avait vécu et prit l'appellation d'Ecole Pestalozzi. Avec le concours de cinq enseignants, d'éducateurs, d'assistants sociaux, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un logopédiste, d'une rééducatrice de la psychomotricité, associés dans la mise au point de la thérapie la plus favorable, on cherche à atteindre un but bien précis : préserver dans chaque enfant ses possibilités d'épanouissement en fonction de ce qu'il est, suivant les propres paroles du directeur Karlen.

L'équipe dirigeante

Conformément aux nouveaux statuts, le comité était à élire pour quatre ans. M. Albert Pidoux a été confirmé au poste de président, avec MM. Paul Nicod, vice-président, et Louis Duckert, secrétaire. Une vingtaine d'autres personnalités, dont MM. Jean-Pierre Audéoud, président du Tribunal des mineurs ; Christian Ogay, chef du Service cantonal de l'enseignement spécialisé ; Jean-Paul Pittet, chef du Service de protection de la jeunesse ; Michel Duruz, syndic de Monnaz ; Marcel Rochat, syndic d'Echichens, constituent le comité élargi.

L'année 1976 en chiffres

Au contraire des chiffres erronés publiés dans la presse quotidienne faisant état d'une diminution de dix élèves, leur nombre est demeuré stable en 1976. De 46 qu'ils étaient au 1er janvier, ils se sont retrouvés 45 à la fin de l'année. Si onze enfants ont quitté l'établissement, dix y sont entrés durant cette période. Parmi les partants, cinq âgés de moins de 16 ans poursuivent leur scolarité dans une classe de leur ville ou village.

Le nombre total des journées de présence des mineurs a été de 13 688, dont 10 338 (75 %) ont été régulièrement subventionnées par l'Assurance-invalidité. Le prix de revient net de chacune d'elles s'est élevé à Fr. 131,96.

La perte de 1976, soit Fr. 1 110 171.—, n'est bien heureusement qu'une simple donnée comptable. Cette perte apparente doit en effet être presque intégralement compensée pendant l'année courante par les subventions ordinaires de l'AI, les subsides d'exploitation et les montants encore à acquitter par les Offices de placement. Les débiteurs figurent au bilan de sortie pour un montant de 454 000 francs. Au passif, une dette hypothécaire de Fr. 425 000.— subsiste sur les constructions existantes.

L'effort des enseignants

Enfin, constatation fort réjouissante, le produit net des collectes, dons, donations et cotisations a été de plus de 170 000 francs, dont 152 000 francs pour le seul premier poste. Il est utile de remarquer que le succès remporté par ce secteur est dû principalement aux enseignants primaires et à leurs élèves, ce qui réjouira sans réserve la SPV, marraine de l'institution.

La commission de gestion a communiqué le résultat de son travail par la voix de Mme R de Siebenthal (Morges). Ses membres désignés pour 1977 sont Mme de Siebenthal ; MM. Maurice Mayor, instituteur à Prilly ; Joseph Ramoni, directeur de la succursale de Morges de la Banque Cantonale Vaudoise.

Maurice Mayor.

CEMEA - Groupement vaudois

Pour tous ceux qui s'occupent de groupes d'enfants ou d'adolescents en vacances ou pendant l'année.

Pour ceux qui ont participé à un stage CEMEA et qui désirent retrouver un peu de travail, l'ambiance du stage.

Pour ceux qui ne sont pas encore figés dans un rôle et qui croient en l'éducation permanente.

Pour ceux à qui les mots « éducation nouvelle » signifient quelque chose.

Nous proposons :

DES DANSES,
UNE DÉCOUVERTE DU MILIEU SOUTERRAIN,
DE LA COMMUNICATION NON VERBALE,
DES JEUX DE SOCIÉTÉ ET TRADITIONNELS,
DU SKI DE FOND.

Pour tout renseignement au sujet de ces activités, y compris demande de bulletin d'inscription, adressez-vous aux CEMEA, case postale 121, 1000 Lausanne 13.

(Suite de la rubrique vaudoise en page 665.)

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Après Genève et Neuchâtel, « JEUNESSE ET ÉCONOMIE » poursuit la réalisation de ses brefs dossiers sur l'économie des différents cantons romands en présentant le canton de Vaud.

Les enseignant(e)s qui souhaitent pouvoir remettre ce dossier à leurs élèves peuvent le commander gratuitement à : JEUNESSE ET ÉCONOMIE, case postale 401, 1211 GENÈVE 26. *Tél. (022) 43 52 00.*

L'économie vaudoise

Si chacun des cantons romands présente des caractères particuliers, en économie comme en d'autres domaines, si Genève est un canton citadin, Neuchâtel industriel, Valais et Fribourg encore plutôt agricoles, le canton de Vaud est un **canton moyen.** Il a un peu de tout, du Jura, du Plateau et des Alpes, de la paysannerie, de l'industrie et des services, une grande ville, des bourgs et des campagnes. Il est d'une manière générale toujours assez **proche des moyennes helvétiques.**

Il n'en reste pas moins que le canton a ressenti les effets de la crise économique plus durement que l'ensemble du pays, le nombre d'emplois ayant diminué de 5,4 % entre 1965 et 1975 (contre 2,3 % en Suisse). Mais ce phénomène ne s'est pas manifesté d'une manière homogène sur l'ensemble du territoire, ce qui a provoqué un renforcement de la concentration des activités dans le bassin lémanique, donc une accentuation des disparités régionales au détriment du Nord vaudois, plus particulièrement des districts de Grandson, Yverdon, Vallée de Joux, Orbe, Avenches, Moudon et Pays-d'Enhaut.

Avec des secteurs primaire et secondaire en diminution régulière, le Pays de Vaud s'affirme toujours plus comme un canton à vocation tertiaire. Les deux autres secteurs, notamment l'agriculture, demeurent cependant suffisamment importants pour conserver au canton une structure de production parmi les mieux équilibrées.

L'importance du canton de Vaud

Par sa superficie, le canton de Vaud est le 4e canton suisse et le deuxième romand, après le Valais. Par sa population, il est le 3e suisse, après Berne et Zurich, et le 1er romand. Il en va de même pour son revenu cantonal qui, avec plus de 10 milliards de francs, représente plus du 8 % du revenu national et dépasse celui de Genève.

En revanche, le revenu par habitant (19 180 francs) est légèrement en-dessous de la moyenne suisse (19 430 francs) qui, elle, est fortement influencée vers le haut par des cantons comme Zurich, Zoug, Bâle et Genève dont les revenus par habitant oscillent entre 23 500 francs et 34 000 francs.

LA RÉPARTITION DES QUELQUE 206 500 EMPLOIS DU CANTON

Source: estimations à partir du recensement fédéral des entreprises de 1975)

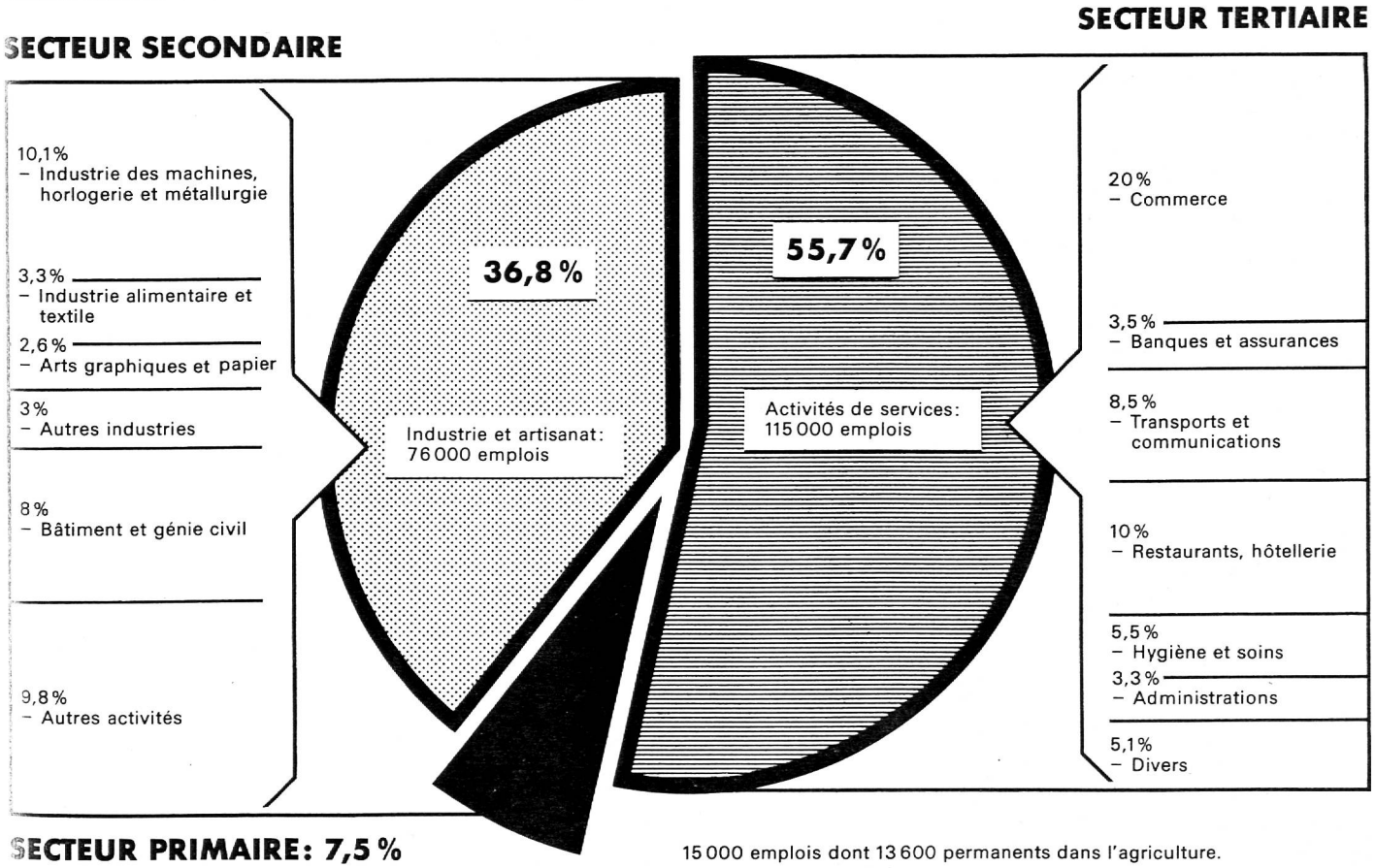

Plus de la moitié des Vaudois travaillent dans les services, plus d'un tiers dans l'industrie et l'artisanat, le reste dans l'agriculture. Il y a dix ans, plus de 10 % de la population travaillait encore dans le secteur primaire et le reste se répartissait presque également dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Ces quelques comparaisons suffisent à souligner le rôle important du Pays de Vaud dans la Confédération et en Suisse romande.

Sur le plan social, signalons encore que près de 74 000 élèves fréquentent les écoles publiques dont plus de 15 000 les collèges ou écoles secondaires supérieures, ce qui représente un taux de scolarisation de 33,7 %. Il faudrait y ajouter les quelque 4000 étudiants de l'Université, les 1850 étudiants de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. ainsi que les quelque 11 000 apprentis dans les diverses branches économiques.

En matière de santé publique, le canton dispose de 123 établissements hospitaliers ainsi que de 769 médecins et 288 dentistes pour 10 000 habitants.

Le nombre de concessions de télévision a passé de 79 772 en 1967 à 147 507 en 1976, donc pratiquement doublé, suivant ainsi l'évolution moyenne en Suisse.

LE PAYS DE VAUD EN QUELQUES CHIFFRES (1976)

Superficie :
3219 km² (7,8 % de la Suisse).

Population :
522 300 habitants (8,2 % de la Suisse), dont 104 100 étrangers (19,9 % du canton).

Densité de la population :
162 habitants par km² (moyenne suisse : 154).

Economie :
Quelque 30 000 exploitations agricoles, industrielles, touristiques et commerciales, dont 9000 exploitations agricoles et 580 exploitations industrielles.

Quelque 200 000 emplois à plein temps et 230 000 personnes actives.

Revenu cantonal :
Plus de 10 000 millions de francs.

Revenu par habitant :
19 200 francs (moyenne suisse : 19 450 francs).

Tourisme :
26 500 lits d'hôtel, 2 757 000 nuitées enregistrées.

Parc de véhicules :
Près de 205 000 voitures, camions et motocycles, dont près de 160 000 voitures particulières.

11 600 tracteurs et véhicules agricoles.

Nombre de districts : 19.

Nombre de communes : 385.

Budget de l'Etat : 1,5 milliards de francs environ.

Logements vacants : 5856 (à la fin de 1976).

Un pallier dans l'évolution

Si, jusqu'en 1972, le revenu par habitant a augmenté plus vite dans le canton de Vaud que dans le reste de la Suisse, cette augmentation a cessé depuis lors de suivre celle du pays. Parallèlement, la croissance de l'emploi, celui à plein temps tout au moins, est pratiquement demeurée nulle de 1965 à 1973 alors que la moyenne suisse était de 3,3 %. Depuis 1973, la diminution de l'emploi s'est révélée légèrement plus accentuée dans le canton que dans le pays, 5,6 % contre 5,4 %.

Le canton de Vaud semble donc s'être essouflé quelque peu, si l'on pense que, pour la décennie 1955-1965, il figurait dans le groupe des cantons dont la croissance de l'emploi était la plus forte.

Mais les conditions de croissance ont évolué. Ses cantons voisins, notamment Fribourg et Valais, qui ont longtemps été considérés comme à la traîne du développement, font aujourd'hui preuve d'un dynamisme qui en fait de sérieux concurrents pour l'économie vaudoise. Si ces tendances devaient se confirmer, elles contribueraient à corriger les disparités économiques intercantonales, en posant bien entendu quelques problèmes de politique économique au Pays de Vaud. Il faut cependant préciser que l'économie du canton n'a pas évolué d'une manière homogène selon les secteurs économiques ou les régions. **Dans l'industrie,** on note une diminution inquiétante de l'emploi qui, s'il atteignait son apogée en 1970 avec 50 900 postes de travail, n'en offre aujourd'hui guère plus de 37 000, soit une diminution de quelque 27 % en six ans. La diminution dans l'ensemble du secteur secondaire a été de 17,1 % entre 1965 et 1975.

Dans les services, la récession s'est sensiblement moins faite sentir, les postes de travail ayant notamment augmenté de quelque 5000 unités entre 1965 et 1976, avec une pointe en 1973. Ils représentent aujourd'hui 68,7 % de l'emploi dans le district de Lausanne, 61,7 % dans le bassin lémanique, 53,6 % dans les Alpes (tourisme), 38 % sur le Plateau et 30,6 % dans le Jura, la moyenne cantonale se situant autour de 56 %, contre 47 % en 1965.

Cela ne signifie pourtant pas que l'expansion des services résoudrait les problèmes d'expansion générale. Elle aurait d'avantage pour conséquence d'accentuer les écarts entre Lausanne et le bassin lémanique et le reste du canton. D'autre part, l'industrie demeure le premier client du secteur tertiaire, l'activité commerciale étant basée essentiellement sur la vente des produits industriels.

Dans le secteur primaire, les effectifs ont passé de 23 100 en 1965 à 15 000 en 1976, soit une diminution de 35 %. Il faut cependant noter que, dans le même temps, le rendement brut de l'agriculture s'est accru à peu près dans la même proportion moyennant, bien entendu, des investissements importants.

D'une manière générale, l'activité économique du canton évolue lentement vers la stabilité, les entreprises enregistrant des baisses de chiffres d'affaires s'équilibrant avec celles qui progressent. Il faut

Répartition des emplois par district et par secteur économique

District	Primaire	%	Secondaire	%	Tertiaire	%
Aigle	1 152	13,7	3 945	35,6	5 987	50,7
Aubonne	713	27,5	836	32,3	1 041	40,2
Avenches	500	29,8	695	41,4	484	28,8
Cossonay	1 011	22	2 106	45,9	1 474	32,1
Echallens	1 043	33,2	1 118	35,6	978	31,2
Grandson	552	14,1	2 066	52,7	1 303	33,2
Lausanne	639	0,8	27 458	30,5	61 732	68,7
Lavaux	1 014	25,3	1 178	29,4	1 814	45,3
Morges	1 199	6,9	8 328	48	7 826	45,1
Moudon	949	24,3	1 756	45	1 194	30,7
Nyon	930	9,6	4 047	41,6	4 735	48,8
Orbe	875	13,9	3 365	53,4	2 061	32,7
Oron	658	32,6	777	38,5	584	28,9
Payerne	980	18,1	2 119	39,2	2 306	42,7
Pays-d'Enhaut	375	24,4	389	25,3	774	50,3
Rolle	578	20,9	846	30,5	1 347	48,6
La Vallée	120	4,3	2 042	73,3	624	22,4
Vevey	776	3,4	8 442	37	13 594	59,6
Yverdon	1 272	11,5	4 532	41	5 247	47,5
VAUD	15 336	7,5	76 045	36,8	115 105	55,7

Sources : Recensement fédéral des entreprises 1975.

noter que les entreprises d'exportation ont été contraintes à s'orienter vers de nouveaux pays, à cause de la récession, soit vers le Proche et le Moyen-Orient, l'Europe occidentale et de l'Est, l'Afrique du Nord, alors qu'une grande partie de celles qui étaient axées jusqu'ici sur le marché intérieur ont été amenées à sortir du marché suisse, dans les services surtout.

Diminution de la population active

Bien que le nombre d'**emplois à plein temps** ne corresponde pas exactement aux personnes actives, un certain nombre de résidents travaillant hors du canton, il faut relever que le nombre global d'emplois a diminué de 11 900 unités entre 1965 et 1975, soit de 5,4 %. Dans le même temps la diminution suisse était de 2,3 %.

Mais, rien qu'entre 1974 et 1975, ce sont quelque 10 000 travailleurs étrangers soumis au contrôle qui quittaient le canton, en raison de la récession. Il n'en reste pas moins que si la population vaudoise représentait le 8,1 % de celle de la Suisse en 1965 et le 8,2 % en 1975, la part de l'emploi global à plein temps a diminué dans le même temps en passant de 7,9 % à 7,7 %. Les taux d'activité de la population ont ainsi passé de 45,7 % à 39,6 % dans le canton, contre 46,4 % à 42,5 % dans le pays. Cette différence est absorbée par le chômage (8 % du chômage suisse), par les Vaudois travaillant hors du canton et par le travail à temps partiel.

Déplacement géographique de l'activité économique

Le canton de Vaud n'est pas unifié mais divers. L'activité économique y est fort différente selon ses régions, selon les districts. Le tableau de la page 662, qui indique la répartition des emplois par district et par secteur économique, souligne ces disparités.

On peut noter ainsi la concentration dans les six districts du **bassin lémanique** qui totalisent entre eux le **76 % des emplois,** dont 43,6 % dans le district de Lausanne. Le phénomène s'est accentué ces dernières années puisque ces mêmes districts offraient en 1965 le 73,4 % des emplois du canton. En revanche, les districts de Grandson, Yverdon, La Vallée, Orbe, Avenches, Moudon et Pays-d'Enhaut sont les moins favorisés de cette décennie, leur part totale de l'emploi cantonal ayant passé de 17,5 % à 14,1 % entre 1965 et 1975.

La géographie économique du canton fait ainsi ressortir des parts d'activité fort différentes d'un district à l'autre. On notera la prédominance du secteur tertiaire dans les districts de Lausanne et de Vevey où commerce et **tourisme** se conjuguent, ainsi que dans ceux d'Aigle et du Pays-d'Enhaut, influencés essentiellement par le tourisme. On peut relever à ce sujet que ces quatre districts offrent à eux seuls le 77,4 % de la capacité d'hébergement du canton, avec 20 500 lits d'hôtels sur un total de 26 500. Viennent ensuite Morges et Nyon, fortement influencés par ces deux pôles d'attraction que sont Lausanne et Genève. Ce même secteur tertiaire demeure le plus important dans les districts d'Aubonne, Nyon, Payerne et Rolle.

L'activité secondaire, celle qui a le plus souffert des difficultés économiques, demeure prépondérante dans les districts traditionnellement industriels, La Vallée (horlogerie), Orbe, Grandson, Morges, Cossonay, Moudon et Avenches.

D'autres districts sont toujours tournés vers **l'agriculture,** aucun d'entre eux ne présentant pourtant une prédominance dans ce secteur. Des districts comme Echallens ou Oron s'avèrent très diversifiés, les parts d'emplois dans les trois secteurs économiques y étant à peu près égales.

ÉVOLUTION DE L'INDUSTRIE VAUDOISE

Structure de l'emploi de 1970 à 1976 (entreprises soumises à la Loi sur le Travail)

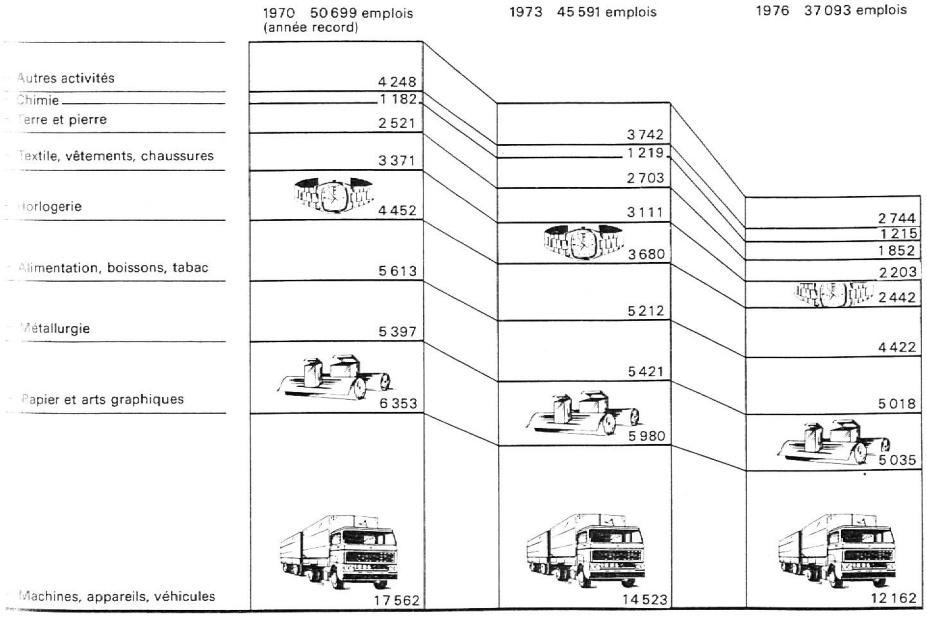

Si l'on tient en outre compte du fait que l'industrie du bâtiment et du génie civil — *le plus important employeur du secteur secondaire vaudois — a perdu 6700 emplois entre 1973 et 1976, régressant de 23 200 à 16 500 travailleurs durant cette période, on constate que* l'industrie vaudoise enregistre, suite à la récession économique des trois dernières années, un déficit de plus de 15 000 postes de travail.

L'agriculture vaudoise

9039 entreprises agricoles dont 6024 exploitées par des professionnels à plein temps, 13 657 emplois permanents dont 1746 femmes, 107 554 hectares exploités dont près de la moitié en prairies et pâturages, un rendement brut annuel dépassant les 600 millions de francs, telle se présente en quelques chiffres l'agriculture vaudoise. Par rapport à la Suisse, elle représente le 6,8 % des emplois agricoles, le 7,8 % du nombre d'exploitations, le 9,7 % de la surface agricole et le 9,4 % du rendement agricole annuel.

L'agriculture vaudoise se caractérise par une proportion élevée de cultures intensives, la surface viticole vaudoise représentant le 25,9 % de celle de la Suisse, les terres ouvertes le 22,7 % alors que les prés et prairies naturels ne dépassent guère le 5,3 %.

D'une manière générale, les surfaces cultivées sont assez bien réparties dans les divers districts du canton, à l'exception de Lausanne et Vevey qui ne totalisent guère plus de 4 % de la surface agricole. Les genres de culture prédominants sont en revanche très différents selon leur géographie. Avec 671 hectares de vigne, par exemple, Rolle possède le 22,4 % de la surface viticole du canton, le Lavaux 17 % avec 510 hectares, suivis de Morges, Aigle, Nyon, Aubonne et Vevey. Morges, Nyon, Rolle et Aigle totalisent le 84 % des cultures fruitières du canton alors que les terres ouvertes sont plutôt concentrées sur le plateau, Cossonay, Echallens, Orbe, Payerne et Yverdon totalisent le 46,6 % des surfaces, Morges et Nyon le 16,3 %.

L'évolution récente de l'agriculture vaudoise se caractérise par une augmentation régulière du rendement brut qui a passé de 446,6 millions en 1970 à 601 millions en 1975. Parallèlement, le

nombre des exploitations a diminué, notamment dans les districts du bassin lémanique (Lausanne : — 36 % de 1965 à 1975, Vaud : — 19 %). D'autre part, il y a de plus en plus d'agriculteurs qui exercent une activité principale parallèle autre que l'agriculture (33 % en 1975). Tant le personnel global que le nombre de personnes par entreprise est en diminution, de même que la surface cultivée totale (1965-1975 : — 4 %). En revanche, les terres ouvertes, les cultures fruitières et les vignes ont sensiblement augmenté entre 1965 et 1975, respectivement de 8 %, 46 % et 5 %, pour atteindre 3600, 324 et 149 hectares en 1975.

Dans l'élevage, si le nombre de chevaux a diminué de 46 % durant la même période, l'effectif des bovins a augmenté de 9 %, atteignant 170 363 têtes en 1975.

LES PRINCIPAUX EMPLOYEURS DU CANTON

1. L'Etat, 6800 personnes.
2. Les PTT, 5600 personnes.
3. NESTLÉ, La Tour-de-Peilz et Vevey, 2663 personnes.
4. BOBST et Fils, Lausanne, 1905 personnes.
5. Hermès Precisa, Yverdon, 1709 personnes.
6. Société coopérative MIGROS, Lausanne, 1552 personnes.
7. Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, 1070 personnes.
8. IRIL S.A., Renens, 980 personnes.
9. Kodak S.A., Lausanne, 812 personnes.
10. Ateliers de Constructions Mécaniques, Vevey, 751 personnes.
11. Câbleries et treffileries de Cossonay, 733 personnes.
12. Grands magasins Innovation S.A., 720 personnes.
13. Services Industriels, Lausanne, 633 personnes.
14. SBS, Lausanne, 610 personnes.
15. Leclanché S.A., Yverdon, 596 personnes.
16. Rinsoz & Ormond, Vevey, 586 personnes.
17. Baumgartner Papiers S.A., Lausanne, 544 personnes.
18. Imprimeries Réunies, « 24 Heures », Lausanne, 526 personnes.
19. UBS, Lausanne, 520 personnes.
20. Usines métallurgiques de Vallorbe, 510 personnes.
21. Matisa S.A., Crissier, environ 500 personnes.

Cette seule énumération des entreprises dont les effectifs dépassent 500 personnes illustre la diversité des activités économiques du canton.

L'économie vaudoise, c'est aussi :

— Le Palais de Beaulieu à Lausanne, l'un des plus importants d'Europe, qui offre des possibilités pour des congrès allant de 1000 à 8000 personnes environ.

— Un centre national et international de formation, avec l'Ecole polytechnique l'Ecole romande des arts graphiques, le fédérale, l'Université, l'Ecole hôtelière, Centre international de Glion, l'IMEDE, la station fédérale de recherches agronomiques ainsi que de nombreux pensionnats, instituts et écoles privées.

— Une importante source énergétique avec le barrage de l'Hongrin qui est relié au Léman par une station de pompage fonctionnant durant les heures de faible consommation électrique.

— La plus grande de Suisse, la fabrique COOP de pâtes alimentaires à Morges.

— Un important centre pharmaceutique à Nyon où Zyma a fêté ses 75 ans d'activité en 1975.

— Les fameux enregistreurs Nagra, utilisés par tous les professionnels du monde, inventés et fabriqués par KUDELSKY, Paudex et Cheseaux.

— Un très important commerce d'import-export, la maison André & Cie, Lausanne, le plus gros commerçant suisse en céréales et armateur qui emploie plusieurs milliers de personnes dans le monde.

— Une meunerie très importante avec le groupe des Grands Moulins de Cossonay S.A., Provimi Cossonay S.A., Moulins Rod S.A., Orbe.

— L'un des pionniers de la vente par correspondance, Charles VEILLON S.A., Bussigny.

— Des manufactures spécialisées dans les boîtes à musique, à Sainte-Croix, avec REUGE S.A., LADOR S.A., etc.

— Un spécialiste international dans la soudure, CASTOLIN, à St-Sulpice.

— Une importante fabrique de machines pour câblerie et pour l'industrie des plastiques, MAILLEFER S.A., à Ecublens.

— A Ecublens, aussi SAPAL S.A. fabricant d'empaqueteuses et de plieuses de petits emballages.

— Un fabricant d'encres d'imprimerie qui a développé une spécialité, l'encre de sécurité pour billets de banque, SICPA S.A., à Prilly.

— La société des Chaux et Ciments de la Suisse romande à Lausanne, avec les usines de Roche et d'Eclépens.

— A la Vallée de Joux, des manufactures spécialisées dans l'horlogerie complexe (chronographes) ou de luxe, AUDEMARS-PIGUET, par exemple.

— A Lausanne, les éditions PAYOT.

— A Gland, une entreprise spécialisée dans les machines à trier la monnaie, AMIEL S.A.

— La Verrerie de St-Prex ainsi que FIBRES DE VERRE S.A., à Lucens.

— A Ballaigues, PIGNONS S.A. fabricant des célèbres appareils de photos Alba.

— Dans la vallée de la Broye, le groupe MORANDI frères S.A., le plus gros producteur de briques et de tuiles de Suisse romande.

— Les eaux minérales d'HENNIEZ.

— Les Salines de Bex.

— Adia Interim, une entreprise de service (sélection de cadres, emploi temporaire) qui rayonne désormais à l'échelon national.

Marcel Gaillard & Fils SA

1920 MARTIGNY

✆ (026) 2 21 58

Fournitures scolaires

Maison spécialisée

Plus de 50 ans au service de l'enseignement

Bibliothèque circulante des classes supérieures vaudoises

Nouveau

Dès septembre 1977, il n'y aura plus que 2 expéditions par annnée scolaire; les possibilités de lecture ne seront cependant pas réduites, puisque vous pourrez recevoir deux collections par période.

Œuvres à disposition

Collections de 30 ouvrages de lecture en œuvres complètes, ou en extraits indiqués alors par un astérisque.

Les œuvres sont classées en 3 groupes, selon leur longueur :

A. Œuvres courtes (40 à 60 pages).
B. Œuvres moyennes (60 à 150 pages).
C. Œuvres longues (150 pages et plus).

Abonnement

Pour être membre, il suffit de s'acquitter de la cotisation de Fr. 10.— par an, somme qui couvre les frais d'administration et les ports à l'aller. Cette cotisation est payable au moyen du bulletin de versement joint au premier envoi.

Remarque : souvent, cette cotisation est prise en charge par la bourse communale, sur demande de l'enseignant.

Recommandation

Les membres s'engagent :

- à faire soigner les collections (inscriptions interdites) ;
- à faire recouvrir les brochures.

Commande

Je vous propose de commander, par période :

1-2 œuvres des groupes A et B, ou 1 œuvre du groupe C.

Au moyen du bulletin ci-dessous, vous indiquerez pour chaque période 3 œuvres dans l'ordre de préférence, ou 6, si vous désirez recevoir 2 collections. Ces possibilités permettront au bibliothécaire de vous servir. Pour 1977-1978, les envois auront lieu en septembre et en février.

Claude Tharin.

Catalogue

* = extraits

A = œuvres courtes (40 à 60 pages)

B = œuvres moyennes (60 à 150 pages)

C = œuvres longues (150 pages et plus)

C 099, ANOUILH. Le Voyageur sans Bagage + Le Bal des Voleurs.

* B 100, BALZAC. Eugénie Grandet I (chap. 1-2-3).

* B 101, BALZAC. Eugénie Grandet II (chap. 4-5-6).

* B 102, BALZAC. Le Père Goriot.

B 110, BEAUMARCHAIS. Le Barbier de Séville.

* B 120, BERNARDIN DE ST-PIERRE. Paul et Virginie.

* B 130, CAMUS. La Peste.

C 131, CESBRON. Notre Prison est un Royaume.

* B 140, CHATEAUBRIAND. Mémoires d'outre-Tombe.

B 141, CHATEAUBRIAND. Atala.

C 145, A. CHRISTIE. Le Meurtre de Roger Ackroyd.

* B 150, COLETTE. Pages choisies.

B 160, CORNEILLE. Le Cid.

B 161, CORNEILLE. Horace.

B 162, CORNEILLE, Polyeucte.

C 170 I, DAUDET, Lettres de mon Moulin.

* B 170 II, DAUDET. Lettres de mon Moulin.

B 171, DAUDET. Le Petit Chose

* B 180, DIVERS. Contes du Moyen Age.

B 181, DIVERS, La Farce de Maître Pathelin.

B 182, DIVERS. Le Roman de Renart.

C 183, CONAN DOYLE Son Dernier Coup d'Archet.

* B 190, DUHAMEL. Pages choisies.

C 195, DURREL. Féeries dans l'Ile.

B 200, FLAUBERT. 3 Contes (Cœur simple, Saint-Julien, Hérodias).

C 210, FOURNIER. Le Grand Meaulnes.

* A 220, A. FRANCE. Nos Enfants.

* B 230, GAUTHIER. Pages choisies.

C 240, HEMINGWAY. Le Viel Homme et la Mer.

* B 250, HUGO. Les Misérables I.

* B 251, HUGO. Les Misérables II.

* A 260, JOTTERAND. Textes pour l'Education morale.

B 270, KELLER. L'Habit fait le Moine - L'Artisan de son Bonheur.

C 280, KESSEL. Le Lion.

* B 290, LA BRUYÈRE. Les Caractères.

B 291, LANDRY. Davel.

* B 300, LAMARTINE. Graziella.

* B 310, MARTIN DU GARD. Les Thibault I.

* B 311, MARTIN DU GARD. Les Thibault II.

* B 320, MAUPASSANT. Cinq Contes.

B 330, MÉRIMÉE. Matéo Falcone + Colomba.

* B 331, MÉRIMÉE. Nouvelles.

B 340, MOLIÈRE. L'Avare.

B 341, MOLIÈRE. Le Bourgeois Gentilhomme.

B 342, MOLIÈRE. Le Malade imaginaire.

A 343, MOLIÈRE. Les Précieuses ridicules.

B 344, MOLIÈRE. Les Femmes savantes.

A 360, OSLJ. Edison.

A 361, OSLJ. Léopold Robert.

A 362, OSLJ. Magellan.

C 369, PAGNOL. La Gloire de mon Père.

A 370, PERGAUD. Histoires de Bêtes.

C 372, PEYRE. La Croix du Sud.

* B 375, RABELAIS. Pantagruel.

B 380, RACINE. Andromaque.

B 381, RACINE. Athalie.

B 382, RACINE. Esther.

* A 400, RAMUZ. Choix de textes.

C 401, RAMUZ. Derborence.

C 402, RAMUZ. Farinet.

C 405, RENARD. Poil de Carotte.

* A 407, G. DE REYNOLD. Cités et Pays suisses.

* A 410, ROD. Scènes de la Vie suisse.

* B 420, R. ROLLAND. Jean-Christophe I.

* B 421, R. ROLLAND. Jean-Christophe II.

* A 430, ROMAINS. Docteur Knock.

B 430, III ROMAINS. Docteur Knock.

* B 440, ROUSSEAU. Les Rêveries du Promeneur solitaire.

* B 441, ROUSSEAU. Les Confessions.

* B 450, SAINT-EXUPÉRY. Pages choisies.

C 451, SAINT-EXUPÉRY. Courrier Sud.

B 460, SAND. La Mare au Diable.

B 470, SOPHOCLE. Antigone.

A 480, VIGNY. Lorette ou le Cachet rouge.

* B 481, VIGNY. Servitude et Grandeur militaires.

* B 490, VOLTAIRE. Contes.

* B 491, VOLTAIRE. Zadig + Micromégas.

* B 500, WIDMER. Le Grand Siècle.

* B 510, ZOLA. Germinal.

ATTENTION ! Nouvelle rédactrice de la rubrique vaudoise : Mlle Monique Schafroth, 13, Praz-Bérard, 1844 **Villeneuve.** Tél. (021) 60 12 09.

BULLETIN DE COMMANDE

Classe sup. de : _____

Adresse : _____

No postal : _____

Tenue par : _____

Tél. école : _____ Tél. privé : _____

désire recevoir les collections suivantes :

EN SEPTEMBRE

* 2 collections	* 1 collection seulement
1) No ..... + No	1) No .....
ou 2) No ..... + No	2) No .....
ou 3) No ..... + No	3) No .....

EN FÉVRIER

* 2 collections	* 1 collection seulement
1) No ..... + No	1) No .....
ou 2) No ..... + No	2) No .....
ou 3) No ..... + No	3) No .....

* Biffer la colonne qui ne convient pas.

Signature: .....

Ce bulletin est à retourner au plus tôt à la Bibliothèque circulante des classes supérieures, Collège Saint-Roch, 1004 Lausanne.

Genève

Perspectives 1977-1978

Au seuil d'une nouvelle année SPG, il n'est pas inutile de mettre en évidence ce qui caractérise l'essentiel de notre activité. Tout de suite se dégagent deux pôles d'attraction :

— Les objectifs à long terme

Ceux qui invitent à la réflexion, animent les discussions, font rebondir les idées, suscitent l'échange ou la controverse. Ils ne débouchent pas forcément sur une action immédiate ou concrète mais sous-tendent constamment l'action de la SPG.

— Les objectifs à court terme

Ceux, presque routiniers ou cycliques par leur réapparition régulière au cours de l'année, qui constituent l'ordinaire de la défense professionnelle.

Ces deux groupes de problèmes ont leur importance et leur propre raison d'être. Les premiers parce qu'éléments moteurs, lignes de force qui doivent guider l'attitude générale de la SPG.

Les seconds parce qu'ils sont l'occasion quotidienne de vérifier l'application de nos positions théoriques. Il convient donc de ne pas les sous-estimer comme aussi de ne pas laisser l'urgent, le pratique, supplanter les discussions de fond. Les deux types d'activité s'interpénètrent d'ailleurs et il est souvent malaisé de considérer l'un sans tenir compte de l'autre.

A ce point de vue, l'année 1977-1978 est représentative. Une de nos préoccupations majeures sera sans conteste de suivre les différentes expériences pédagogiques mises sur pied dès la rentrée, en particulier celles dites **enseignants complémentaires** (voir à ce sujet l'article de L. Palandella) et dont l'initiative revient au corps enseignant.

Il est essentiel à la réussite de ces projets que ceux qui les ont élaborés en garde la maîtrise, tout en collaborant avec les instances concernées. Il faut aussi que ces expériences soient considérées comme des propositions de travail et non comme des plans définitifs, de manière à pouvoir corriger la trajectoire en cours de route si besoin est.

La **recherche-action intitulée RAPSODIE** (recherche-action sur les prérequis scolaires, les objectifs, la différenciation et l'individualisation de l'enseignement) se situe bien — à première vue en tout cas — dans la ligne « tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves » préconisée par les nouveaux articles 4 et 5 de la loi sur l'instruction publique. Elle suppose en particulier un investissement important en personnel (3 enseignants pour 2 classes de même degré) et ce n'est en principe qu'à la rentrée 1978 qu'elle connaîtra un début de réalisation concrète. D'ores et déjà quelques enseignants ont été détachés pour travailler à la mise en place de Rapsodie.

Si intéressant soit-il, nous souhaitons que ce projet ne prenne pas l'allure d'un conte de Noël préparé dans le plus grand mystère et que nous soyons tenus au courant de son évolution. Fort justement, d'aucuns affirment que dans l'enseignement on ne fait rien passer sans l'accord des enseignants et placent très haut la collaboration. La SPG compte donc être partie prenante à la discussion de ce projet et ne se contentera pas de n'avoir à donner qu'un acquiescement de dernière minute.

Enfin, et non d'un intérêt moindre, **l'expérience UCE** entre maintenant dans sa seconde année d'existence et semble avoir trouvé son rythme de croisière. A suivre.

Au plan romand, nous aurons à prendre une décision importante, celle de l'éventuelle **syndicalisation de la SPR.**

Cette préoccupation a fait déjà l'objet d'un sondage d'opinion suivi d'un rapport publié dans l'« Educateur » N° 2. Lors d'une assemblée générale au printemps dernier, le comité a lancé la discussion mais il semble bien que le sujet méritait encore réflexion, débat. La syndicalisation possible de la SPR sera à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée générale. Nos délégués à l'assemblée SPR du 12 novembre devront être en mesure de donner la position genevoise.

On a beaucoup écrit, daubé ou exagéré quant au sens du terme « syndicat » et à l'activité — infernale pour les uns, bureaucratique pour les autres — qu'il recouvre. Pour la SPR, il s'agit **en un premier temps** de savoir si elle va continuer à limiter son activité au plan pédagogique ou si elle va élargir son champ d'influence à tout ce qui concerne les problèmes professionnels et les rapports avec l'autorité. Ces questions pourraient (devraient !) trouver des solutions romandes, harmonisées (statut de l'enseignant, horaires, salaires, etc.).

Comment en effet admettre que nous travaillions tous selon un plan d'études et des objectifs pédagogiques identiques alors que les conditions dans lesquelles nous les appliquons sont souvent très éloignées ?

Il ne s'agirait pas, bien entendu, de faire fi des habitudes locales mais bien de tendre à l'obtention, par exemple, d'un statut-cadre à l'intérieur duquel chaque canton garderait ses particularités propres.

Si la SPR choisit l'option d'une orientation nouvelle, ses premières démarches impliqueront des contacts nouveaux, du moins des nouvelles bases de discussion. Contact, c'est-à-dire ouverture aux situations des autres sections, mais aussi des autres ordres d'enseignement des autres fonctionnaires. L'ouverture ce serait également prendre conscience que l'enseignement ne comporte pas un seul métier, celui d'instituteur, mais encore de nombreuses autres professions, par exemple et dans le désordre, maîtres de sport, d'activités créatrices, psychomotriciennes, rythmiciennes, psychologues scolaires, éducateurs, toutes avec des caractéristiques, des revendications propres, toutes aussi au service de l'école.

Les objectifs à court terme seront cette année tout d'abord :

L'emploi

La situation 1977-1978 ne sera guère différente de celle que nous vivons actuellement. Il conviendra donc d'établir assez tôt l'inventaire des possibilités : ouverture de classes nouvelles (rentrée 1977 : 18), postes à mi-temps, expériences pédagogiques, etc.

Le succès de la proposition « enseignant complémentaire » est certain compte tenu du peu de temps dont, par la force des choses, le corps enseignant a disposé pour présenter des demandes. Le mi-temps a été choisi par environ 65 collègues. Incontestablement, c'est une solution qui peut présenter des avantages : pour nos membres par la disponibilité qu'il laisse, pour l'autorité parce qu'il est un volant de manœuvre dans la gestion du personnel et l'établissement du budget. Cependant l'application du mi-temps devra être redéfinie clairement si on ne veut pas qu'il devienne aussi contraignant qu'un travail à plein temps avec un salaire réduit de moitié.

CIA

Les nouvelles structures seront probablement présentées à l'assemblée des délégués du 27 septembre.

Etudes pédagogiques

La refonte souhaitée depuis longtemps prendra-t-elle forme maintenant qu'un préposé a été désigné à cette tâche ?

En outre on s'aperçoit rapidement que parmi les sujets à court terme figurent des points qui pourraient bien se prolonger au-delà de l'année.

Mais ne dit-on pas que point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ?

Liliane Urben.

Loi sur l'instruction publique

Personne n'a oublié l'âpreté des discussions qui ont eu lieu lors de la présentation au Grand Conseil des articles 4 et 5 de la LIP concernant les objectifs de l'école, l'hiver dernier.

Les textes ont été retravaillés par la Commission enseignement et éducation et une nouvelle version a été soumise aux députés le 23 juin dernier. La majorité du Grand Conseil a adopté ces nouveaux articles dont la teneur est remarquable :

ENSENGNEMENT PUBLIQUE

*Art. 4 **

Objectifs de l'école publique

L'enseignement public a pour but, dans le respect de la personnalité de chacun :

a) de donner à chaque élève le moyen d'acquérir les meilleures connaissances dans la perspective de ses activités futures et de chercher à susciter chez lui le désir permanent d'apprendre et de se former ;

b) d'aider chaque élève à développer de manière équilibrée sa personnalité, sa créativité ainsi que ses aptitudes intellectuelles, manuelles, physiques et artistiques ;

c) de préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement.

d) de rendre chaque élève progressivement conscient de son appartenance au monde qui l'entoure, en développant en lui le respect d'autrui, l'esprit de solidarité et de coopération ;

e) de tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premiers degrés de l'école.

*Art. 5 **

Relations avec la famille

1. L'école publique complète l'action éducative de la famille en relation étroite avec elle. Elle peut également solliciter des collaborations diverses de la part des milieux culturels, économiques, politiques et sociaux.

2. L'autorité scolaire encourage la participation active des maîtres, des élèves et de leurs parents aux responsabilités scolaires.

On ne saurait trop féliciter nos représentants au législatif d'avoir su assigner à l'école un rôle véritablement éducatif et social, d'avoir inscrit dans les textes légaux — entre autres points importants — le respect de la personnalité, le droit de chaque enfant au développement maximum de ses aptitudes et d'avoir donné pour mission à l'école de tendre à corriger les inégalités de chances.

Messieurs les députés, merci !

Le comité SPG.

* Nouvelle teneur selon loi du 23 juin 1977, dès le 6 août 1977.

Une expérience pédagogique : les enseignants « complémentaires »

Les grincheux qui voient surtout dans les enseignants des bureaucrates jaloux de leurs horaires, de leurs vacances, et de leur train-train béat, auraient-ils imaginé que plus de cent cinquante collègues se rencontreraient — groupes volontaires, heures supplémentaires, risque de l'inconnu — pour faire preuve d'initiative, d'imagination, de recherche ? Et que trente autres se proposeraient pour occuper, à plein ou mi-temps, un poste tout nouveau, où le premier travail est de réfléchir en commun pour créer un contenu riche, utile, vivant, au service des enfants ?

Et pourtant, c'est le **taux** (juillet 77) « enseignants complémentaires » reçus par la SPG : plus de cent cinquante enseignants réfléchissant en groupes, une trentaine de projets amenés à des degrés d'élaboration divers, une trentaine de collègues disposés à assumer le poste, généralement au sein de leur propre école, ou avec des collègues se connaissant bien et travaillant déjà partiellement ensemble.

Si les **contenus** des projets varient selon les groupes, en fonction des attitudes pédagogiques, des expériences déjà amorcées, des problèmes spécifiques, et des capacités à disposition, on peut cependant constater qu'ils participent tous de deux types d'aspirations quasi-générales, que l'on retrouve sous une forme ou une autre dans toutes les propositions :

— **attention accrue aux êtres** qui se croisent à l'école, enfants, enseignants, parents ;
— amélioration, enrichissement et diversification des activités, **techniques et moyens d'enseignement.**

Dans le **premier groupe,** beaucoup de projets insistent sur la nécessité d'une meilleure connaissance des enfants, d'une aide plus individualisée, particulièrement envers ceux qui sont en difficulté, d'une réponse plus diversifiée aux besoins et intérêts des élèves : une école qui se différencie pour se mettre au service d'enfants différents.

Dans cette même perspective, plus grande attention aussi entre enseignants, qui cherchent à intensifier leurs relations, collaborer, échanger, communiquer, travailler ensemble : un décloisonnement tous azimuts !

Enfin, certains groupes envisagent de développer les relations de l'école vers l'extérieur, et particulièrement d'associer les parents à la vie scolaire.

Dans le **deuxième groupe,** la recherche est dirigée plutôt sur les connaissances, et les moyens d'aider les enfants à les acquérir ; organisation d'activités, de visites, de sorties, création d'ateliers, mise sur pied d'expérimentations, fabrication de matériel didactique, regroupement et enrichissement de la documentation : l'imagination à l'école est demandée, que ce soit en langue (particulièrement lecture), mathématique, environnement ou activités créatrices (artistiques et physiques).

Le besoin de modifier notre système d'évaluation du travail scolaire est aussi ressenti par plusieurs collègues qui concentrent leurs efforts dans ce domaine.

Il faut remarquer que, **dans tous les projets,** l'enseignant « complémentaire » est envisagé, non comme un exécutant, pion disponible selon les besoins, mais comme **membre à part entière d'une équipe,** force nouvelle dans une groupe, permettant de mener à bien des tâches considérées comme importantes, voire urgentes, mais toujours repoussées faute de possibilités, et qui seront décidées, organisées et exécutées par l'ensemble des participants.

Autre élément intéressant, l'enseignant « complémentaire » n'a pas pour emploi de décharger l'enseignant afin que celui-ci jouisse d'un repos idyllique ; son rôle est d'enrichir les forces à disposition pour apporter **plus de disponibilité,** d'attention, d'aide, aux enfants considérés comme devant être les bénéficiaires de l'expérience. La demande d'enseignant complémentaire pour la pratique du travail par groupes est exemplaire à ce sujet : les enseignants cherchent, non pas à devoir s'occuper de moins de groupes pour avoir moins de travail, mais à développer toute la richesse de ce mode d'activité qui nécessite souvent diversité dans les interventions, fréquence dans les apports, voire présence simultanée à des endroits différents !

Les projets ont été présentés, nous l'avons dit, à des stades d'élaboration très différents, les uns déjà structurés jusqu'au planing hebdomadaire, d'autres encore en terrain vague. Mais **il nous appartient de continuer** à creuser, chercher, projeter et planifier : nécessité indispensable pour la dizaine d'expériences mises en route par la DEP dès cette année ; mais aussi perspective riche de possibilités, à maintenir ouverte dans l'avenir !

C'est pourquoi la SPG, désireuse de lui assurer force et continuité, vous propose deux démarches, en vue de coordonner les efforts, échanger les expériences, mettre au point les prochaines projets :

— transmettre au local de Saint-Jean les doubles des projets envoyés aux inspecteurs ;
— déléguer un membre de votre groupe à la commission qui va se mettre sur pied cet automne.

A bientôt donc !

Pour le comité SPG :
Liliane Palandella.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
chemin du Renard 44, 1211 **Le Lignon.** Tél. (022) 96 30 06.

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Bureau et usine :
Chemin Maillefer, tél. (021) 37 62 21,
1052 **Le Mont/Lausanne.**

Jura

Le nouveau mandat du Comité provisoire du SEJ

Dans la semaine qui a précédé les vacances d'été, soixante-dix enseignants des trois sections du futur canton se sont réunis à Bassecourt en une assemblée générale extraordinaire présidée par François Beucler, président de la section des Franches-Montagnes.

Après l'approbation unanime du rapport d'activité du Comité provisoire, l'assemblée, par 49 voix contre une, a accepté de donner le mandat suivant au comité :

Jusqu'à l'adoption de leurs statuts définitifs (à la fin de l'année 1977, probablement), les enseignants du canton du Jura mandatent leur Comité provisoire pour :

1. les représenter auprès de la Constituante, de son bureau et de toute autre instance du canton du Jura. Cette représentation s'étend également à des instances extraordinaires, selon les besoins ;

2. défendre leurs intérêts moraux, pédagogiques et matériels ;

3. remplir les tâches administratives nécessaires ;

4. le Comité provisoire consultera les intéressés toutes les fois qu'il aura à faire des propositions concernant un type d'école ou une catégorie d'enseignants. Il veillera également, dans la mesure du possible, à créer des commissions ad hoc auxquelles il confiera des tâches précises. Il s'inspirera des principes définis dans le projet de statuts du futur syndicat. Il en référera aux sections chaque fois que les options à prendre engageront l'avenir d'une manière grave et définitive (ces deux termes étant pris dans leur sens juridique). Il renseignera les enseignants du canton du Jura par le canal de l'« Educateur ».

Le Comité provisoire remanié

Sur proposition du comité et des sections, et afin de permettre une représentation équitable de ces dernières et une présence des catégories minoritaires d'enseignants, l'assemblée a remanié le Comité provisoire qui sera désormais formé de quatorze membres. En voici la composition : **Delémont :** Pierre Ielmi, instituteur, Bassecourt, président ; Françoise Doriot, maîtresse ménagère, Delémont ; Michel Huot, maître secondaire, Vicques ; Francis Theurillat, instituteur, Delémont (anciens). L'Ecole normale et l'Ecole supérieure de commerce désigneront chacune un représentant (nouveaux). **Franches-Montagnes :** François Beucler, maître secondaire, Saignelégier ; Laurent Froidevaux, les Emibois (anciens) ; Pernette Ingold, institutrice, Les Bois ; Françoise Rais, maîtresse d'école enfantine, Saignelégier (nouvelles) ; Paul Simon, secrétaire de la SPJ (ancien). **Porrentruy :** Paul Sanglard, instituteur, Porrentruy, vice-président ; Pierre Migy, instituteur, Saint-Ursanne (anciens) ; Marc-Alain Berberat, directeur de l'Ecole normale et président de la SPJ ; Michel Boillat, professeur à l'Ecole cantonale, Fontenais (nouveaux).

Fort de son nouveau mandat et représentant équitablement les régions du nouveau canton et les diverses catégories d'enseignants, le Comité provisoire est maintenant bien armé pour discuter avec la Constituante des nombreux problèmes qui se poseront dans les mois à venir.

B.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

J'ai vu de trop près se transformer merveilleusement la condition ouvrière, dans ces cinquante dernières années, pour penser à mon temps comme à celui d'une défaite de l'homme. Non, c'est une grande victoire de ne plus devoir travailler douze heures par jour pour seulement gagner son pain, et d'avoir du temps libre et des congés, et de ne plus craindre la maladie autant que la mort. Qui néglige ces nouveaux biens les néglige peut-être parce que lui et les siens ont eu la chance d'en jouir toujours. Non, rien ne me fera mépriser ces vulgaires et petits bonheurs que les techniques, le machinisme, le syndicalisme ont fini par gagner aux hommes. Je sais trop ce qu'ils valent pour qui ne les avait jamais connus. Après cela, il se peut bien que la vie d'un ouvrier d'aujourd'hui ne soit pas encore plus pleine, plus riche intérieurement que celle de son grand-père.

Mais c'est affaire justement d'éducation.

Jean Guéhenno,
« Sur le Chemin des Hommes »,
Grasset éd.

† Michael Wallis

C'est avec peine que nous avons appris le décès tragique, survenu au début du mois d'août sur le glacier d'Arolla, de notre collègue Michael Wallis, instituteur à Bienne. Entré en janvier dernier au Comité central de la SPJ où il représentait la section de Bienne-La Neuveville, représentant du CC au Comité cantonal de la SEB, il s'était immédiatement fait des amis qui appréciaient sa vive intelligence, son souci de justice et sa gentillesse.

Nous prions sa famille de croire à notre profonde sympathie.

B.

Nouvelles du Centre de perfectionnement

A. Activités créatrices manuelles - environnement

La préparation de la session prévue en novembre et décembre — 1 semaine de cours à caractère obligatoire pour le corps enseignant de 1re et 2e années primaires, avec remplacement de chaque enseignant — se poursuit activement. L'organisation générale du cours sera présentée dans l'« Educateur » No 30 paraissant le 7 octobre prochain.

B. Programme des cours 1978

Le programme de l'année prochaine présentera — par rapport au programme 1977 — les principales caractéristiques, modifications et adjonctions suivantes :

— la page de couverture sera nouvelle et comportera une présentation graphique et un sigle ;

— l'avant-projet sera également rédigé par M. Simon Kohler ;

— il sera précisé qu'une indemnité pourra être perçue par le Centre en vue de couvrir les frais résultant d'une absence non excusée ;

— il sera rappelé que le Centre ne couvre en aucun cas le risque accident ; il appartient à chaque participant de conclure une assurance ;

— le plan d'introduction des programmes CIRCE I sera conforme au plan romand adopté ;

— la recherche de cours sera facilitée par des repères ;

— l'organisation éventuelle d'un cours semestriel ;

— 2 cours seront organisés à l'intention des directeurs et responsables des écoles, présidents ou délégués des commissions d'école ;

— les cours placés sous la responsabilité de la SJTMRS seront récapitulés en fin de livret.

C. Sténographie-dactylographie - technique de bureau (préparation à l'obtention des brevets d'enseignement

Ce cours pourra probablement débuter au mois d'octobre. Les enseignants qui seraient encore intéressés à suivre cette formation complémentaire en cours d'emploi sont priés de s'adresser au secrétariat du Centre.

D. Secrétariat

Les secrétaires sont parties... deux nouvelles secrétaires sont arrivées et se réjouissent de collaborer avec chacun ; formant ainsi une petite équipe, elles sont ensemble responsables du secrétariat du Centre et de l'organisation pratique des cours.

Le directeur :
W. Jeanneret.

Cours et manifestations du mois d'octobre 1977

5.4.1. **Ombres chinoises** (AMEEJB) : Mlle N. Gigon, le 24 octobre à l'Ecole normale de Bienne.

5.10.3. **Rédaction, élocution et vocabulaire :** M. Pierre Henry, les 10, 11 et 12 octobre à Moutier.

5.19.1. **Batik :** Mme M. Pétignat, dès le 5 octobre à Delémont.

5.19.8. **Techniques d'impression** (1re partie) : M. J. Rubin, dès le 20 octobre à l'Ecole normale de Bienne.

5.19.9. **Tissage :** Mme J. Berberat, dès le 19 octobre à l'Ecole normale de Bienne.

5.27.2. **Couture :** (jupe ou pantalon) (USPM GM) : Mme M. Stöckli, dès le mois d'octobre.

5.28. **Plantes médicinales et aromatiques** (USPM GJ) : M. Goetschmann, dès le 25 octobre à Tramelan.

5.37.1. **Dessin** (ACBMOSJ) : Mme R. von Fischer, fin octobre à l'Ecole normale de Delémont.

5.64.4. **Three poets :** les 22, 23, 24 et 25 octobre à Locarno.

5.64.5. **Materiali nuovi o particolarmente adatti per l'insegnamento del'italiano :** les 21 et 22 octobre.

5.97.1. **La Bibliothèque scolaire,** cours II (suite) : Mlle Sylvie Neeser, les 26, 27 et 28 octobre à Delémont.

5.97.2. **Cours spécial pour bibliothécaires scolaires :** M. C. Stadelmann, 2 jours en octobre à Delémont.

5.100.4. **Visite du Musée des beaux-arts de Bâle :** M. D. Wyss, le 29 octobre.

5.106.5. **Mass media et enseignement : les journaux, les films et les émissions de TV à l'école, télévision scolaire et éducative, production, diffusion et utilisations d'émissions TV:** Centre de télévision du cycle d'orientation, les 6, 7 et 8 octobre à Bienne.

5.108.1. **Affectivité de l'enfant et de l'adulte, et relation maître-élève :** M. C. Piron, du 10 au 13 octobre à Moutier.

5.108.6. **Dynamique de groupe :** M. Ph. Poussière, les 5, 6 et 7 octobre au Centre de perfectionnement à Moutier.

5.108.10. **Mieux comprendre ses élèves :** M. Ch. Baroni, les 5, 6 et 7 octobre à Tramelan.

5.110.1. **Bougies :** Mme M. Bassin, les 12, 19 et 26 octobre à Delémont.

5.110.3. **Céramique :** M. A. Bachofner, du 3 au 8 octobre à Bonfol.

Office jurassien jeunesse et sport

Plan des cours 1978

Cours cantonaux de moniteurs, cat. 1

No	Branches	Cat.	Dates	Lieu	Délai d'ins.
VS 411	Basketball	1	14.8-19.8.1978	Ovronnaz	14.6.1978
VS 421	Alpinisme	1	19.6-24.6.1978	Arolla	19.4.1978
BE 437	Hockey sur glace	1	25.9-30.9.1978	Bienne	25.7.1978
BE 433	Entr. condition physique	1	3.5-7.5.1978	St-Imier	3.3.1978
BE 436	Football	1	26.6-1.7.1978	St-Imier	26.4.1978
VD 16	Gymn. art. agrès JG	1	12.10-15.10.1978 21.10-22.10.1978	Morges	12.8.1978
VD 20	Gymnastique et danse	1	3.4-8.4.1978	Epalinges	3.2.1978
VD 15	Handball	1	9.10-14.10.1978	Yverdon	9.8.1978
GE 3	Canoë-kayak	1	5.4-9.4.1978	Genève	6.2.1978
BE 435	Athlétisme	1	3.5-7.5.1978	St-Imier	3.3.1978
NE 3	Orientation	1	7-8-9-15-16.4.1978	Neuchâtel	7.2.1978
VD 13	Cyclisme	1	22-23-24.9.1978 6-7-8.10.1978	Leysin	22.7.1978
VD 12	Aviron	1	8-9-10.9.1978 15-16-17.9.1978	Lausanne	8.7.1978
NE 7	Natation	1	17.7-22.7.1978	Sion	17.5.1978
BE 431	Ski alpin	1	4.3 + 20.3-24.3.1978	Les Crosets	18.1.1978
BE 438	Ski alpin	1	11.12 + 20.12-24.12.1978	Mürren	14.10.1978
BE 432	Ski alpin	2	18.3-24.3.1978	Les Crosets	18.1.1978
VS 711	Excursion à skis	1	13.3-18.3.1978	Simplon	13.1.1978
NE 9	Tennis	1	22-23-29-30.4.1978	Neuchâtel	22.2.1978
BE 434	Volleyball	1	3.5-7.5.1978	St-Imier	3.3.1978
Cours cantonaux de perfectionnement					
NE 22	Basketball	1-3	20.5-21.5.1978	Neuchâtel	20.3.1978
NE 27	Hockey sur glace	1-3	12.10-13.10.1978	Neuchâtel	12.8.1978
BE 484	Entr. condition physique	1-3	23.9-24.9.1978	St-Imier	24.7.1978
BE 483	Football	1-3	23.6-24.6.1978	St-Imier	24.4.1978
VD 52	Gymn. art. agrès JG	1-3	1.4-2.4.1978	Yverdon	1.2.1978
VD 63	Gymn. artistique JF	1-3	14.10-15.10.1978	Pully	14.8.1978
VD 62	Handball	1-3	7.10-8.10.1978	Yverdon	7.8.1978
BE 485	Athlétisme	1-3	23.9-24.9.1978	St-Imier	24.7.1978
NE 23	Orientation	1-3	18.3-19.3.1978	Neuchâtel	18.1.1978
NE 28	Natation	1-3	6.5-7.5.1978	Neuchâtel	6.3.1978
BE 487	Ski alpin	1-3	16.12-17.12.1978	Mürren	16.10.1978
BE 488	Ski alpin	1-3	18.12-19.12.1978	Mürren	18.10.1978
NE 35	Ski de fond	1-3	16.12-17.12.1978	Les Cernets	16.10.1978
VS 171	Excursion à skis	1-4	10.3-12.3.1978	Simplon	10.1.1978
NE 36	Tennis	1-3	11.3-12.3.1978	Neuchâtel	11.1.1978
BE 486	Volleyball	1-3	23.9-24.9.1978	St-Imier	24.7.1978
BE 481	Excursion et plein air	1-3	27.5-28.5.1978	à fixer	28.3.1978

Information aux experts, moniteurs et groupements J+S

Restrictions financières pour les camps scolaires obligatoires

Dans le cadre des mesures visant à équilibrer les finances fédérales, les subsides alloués jusqu'ici par J+S aux camps scolaires obligatoires sont modifiés comme suit : dès le 1er décembre 1977 les subsides J+S pour les camps scolaires obligatoires — comprenant la subvention pour l'organisation et l'indemnité des moniteurs — **seront réduits d'un tiers.**

Par « camps scolaires obligatoires » on entend, au sens de l'ordonnance concernant Jeunesse et Sport, tous les camps qui sont organisés dans le cadre de l'enseignement obligatoire. Les camps facultatifs étant ceux qui sont proposés comme alternative aux vacances.

Par écoles, on entend toutes les écoles primaires, secondaires inférieures et supérieures, professionnelles, complémentaires ainsi que les écoles normales et les cours supérieurs de formation pédagogique, qu'elles soient publiques ou privées.

Suppression des prestations de l'Assurance militaire

Dès le 1er décembre 1977, les écoles et les entreprises n'ont plus droit aux prestations de l'Assurance militaire pour les cours de branche sportive (camps ou cours fractionnés) ainsi que pour les examens de performance.

Nous prions les directions d'écoles et d'entreprises de veiller à ce que les participants et les moniteurs soient suffisamment couverts à partir du 1er décembre 1977 par leurs assurances privées, les assurances d'école, d'entreprise, de la commune ou du canton.

Dès le 1er décembre 1977, les participants et moniteurs des camps de ski des écoles et des entreprises ne seront plus couverts par l'Assurance militaire. Il en sera de même pour toute autre activité J+S organisée dans le cadre des écoles et des entreprises.

15e course jurassienne d'orientation

SAMEDI 17 SEPTEMBRE 1977 A CRÉMINES

Catégories individuelles	Année de naissance	Finance d'inscription à verser au CCP 25-10 052
ELITE **	1957 et plus âgés	5.—
SENIORS *	1944 et plus âgés	5.—
Equipes de deux coureurs		
ELITE **	1957 et plus âgés	10.— par équipe
SENIORS *	1944 et plus âgés	10.— par équipe
DAMES **	1957 et plus âgés	4.— par équipe
J+S I (Juniors)	1958-1959	4.— par équipe
J+S II (Cadets)	1960-1961	4.— par équipe
J+S III (Filles)	1958-1961	4.— par équipe
Ecoliers I	1962-1963	4.— par équipe
Ecoliers II	1964 et plus jeunes	4.— par équipe
Ecolières	1962 et plus jeunes	10.— par équipe
Populaires	Age libre (adultes)	4.— par équipe
Populaires	(— 20 ans)	8.— par équipe
Populaires	(mixtes)	7.— par équipe

* Les seniors I (1944 et +), les seniors II (1936 et +), les seniors III (1928 et +) seront classés séparément.

** Les garçons et les filles nés en 1957 et qui n'ont pas encore 20 ans le 17.9.1977 peuvent concourir en J+S.

— Pour les équipes de 2 coureurs, l'année de naissance du plus âgé détermine la catégorie.

— Le titre de CHAMPION JURASSIEN 1977 sera attribué à la première équipe jurassienne en Dames, Juniors, Cadets, Filles, Ecoliers, Ecolières, ainsi qu'au premier Jurassien classé en Elite individuelle et Senior individuel.

Organisation :

Office cantonal J+S, section jurassienne, Saint-Imier, en collaboration avec les Amis de la Nature, section de Moutier.

Pose des postes et contrôle :

Francis Steulet et Raymond Kaltenrieder.

Inscriptions :

Office jurassien J+S, case postale 254, 2610 Saint-Imier, jusqu'au 10 septembre 1977 au moyen du talon ci-dessous.

Carte :

Extrait carte nationale 1 : 25 000 noir/vert.

Prix souvenirs :

Médailles aux premiers - modeste souvenir aux suivants - pas de challenge.

Assurance :

Est l'affaire des participants, sauf pour ceux en âge J+S assurés d'office.

Rassemblement/vestiaires :

Halle de gymnastique - Crémines, dès 11 heures.

Renseignements :

Office jurassien J+S, 2610 Saint-Imier, tél. (039) 41 10 84.

Divers :

— Inscriptions tardives enregistrées sur place majorées de Fr. 1.—.
— La course ne sera pas renvoyée.

— — — — — — —

—— à détacher et à renvoyer à ——
Office jurassien J+S, case postale 254, 2610 Saint-Imier.

Je m'inscris à la 15e course jurassienne d'orientation qui aura lieu à Crémines le samedi 17 septembre 1977.

Catégorie : .....

Société/école/club : .....

Nom, prénom du chef d'équipe : .....

.....

Année de naissance : .....

Adresse exacte : .....

.....

Domicile : .....

..... Tél. : .....

Nom, prénom du coéquipier : .....

.....

Année de naissance : .....

Je verse la finance d'inscription, soit Fr. ..... au CCP 25-10 052, Office cantonal J+S, section jurassienne.

SJTMRS

La SJTMRS va éditer une série de diapositives concernant la mycologie (parution : printemps 1978) au prix de :

Fr. 1.50 par diapositive.

Il s'agit de :

— 26 diapositives présentant les 13 familles des champignons supérieurs et leurs particularités ;
— 36 diapositives présentant 35 champignons communs.

Chaque diapositive est un petit chef-d'œuvre. Toutes les diapositives sont tirées des collections prodigieuses de 2 éminents mycologues delémontains : MM. Chételat et Schaffner (M. Chételat fait partie de la Commission scientifique suisse).

La collection comprend entre autres plusieurs espèces: la terrible amanite phalloïde, le bolet satan, plusieurs russules types, le dangereux entolome livide... et même une diapositive présentant une sporée de pézize coccinée s'échappant du champignon en un nuage noir.

Les 26 diapositives permettent de classer facilement chaque champignon supérieur dans sa famille.

Chaque champignon est **toujours accompagné de son nom.** Donc, IMPOSSIBLE DE COMMETTRE DES ERREURS AUX CONSÉQUENCES IMPRÉVISIBLES.

Avec chaque commande, vous recevez :

1. 6 fiches présentant : les parties principales du champignon ; les caractéristiques des basidiomycètes et ascomycètes ; les particularités des 13 familles présentées sur les 26 diapositives ; la phase mycélienne ;
2. la liste des noms latins et français des 35 espèces avec indication de la comestibilité.

Vous pouvez commander :

— la série complète (62 diapositives), pour Fr. 93.— ;
— la série présentant les 13 familles, (26 diapositives), pour Fr. 39.— ;
ou
— la série présentant les 35 espèces, (36 diapositives), pour Fr. 54.—.

Adressez vos commandes à : Claude Frey, route de Delémont 56, 2764 Courrendlin.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34

Fribourg

Les enfants doués

(Suite du N° 24)

La célèbre enquête de Terman et de ses collaborateurs a consisté à suivre pendant près de quarante ans des sujets doués, dont le Q.I. dépassait 150. Ces sujets étaient au nombre de 1528 (857 hommes et 671 femmes).

L'échantillon était multiracial et comprenait des Orientaux, des Mexicains et des Noirs, venant de tous les milieux sociaux ; mais la majorité appartenait au milieu intellectuel.

Caractères physiques des enfants doués

Terman les résume d'un mot : supérieurs à la moyenne. Le poids corporel est très nettement au-dessus de la moyenne.

L'apprentissage de la marche est d'un mois en avance sur la moyenne, et l'apprentissage de la parole de trois mois et demi en avance. La puberté est également précoce. Un détail intéressant, noté chez Roeper : les enfants doués dorment moins que la moyenne.

Le caractère des enfants doués

On l'appréciera mieux d'après le tableau suivant, dressé sur les indications des maîtres et où les chiffres représentent le pourcentage d'enfants doués qui se trouvent pour chaque caractère, au-dessus de la moyenne :

Caractères intellectuels	
Intelligence générale	97
Désir de savoir	90
Originalité	85
Bon sens	84
Moyenne	89
Caractère et volonté	
Energie	62
Persévérance	84
Désir d'exceller	84
Confiance en soi	81
Prudence et prévision	81
Moyene	78,4
Emotivité	
Sens de l'humour	74
Optimisme	64
Egalité d'humeur	63
Moyenne	67
Sensibilité esthétique	
Goût de la musique	66
Sens esthétique	64
Moyenne	65
Moralité	
Conscience	72
Sincérité	71
Sympathie	58
Générosité	55
Moyenne	64
Sociabilité	
Leadership	70
Goût d'être approuvé	57
Popularité	56
Absence de vanité	52
Goût pour les groupes nombreux	52
Moyenne	57,4

Hérédité et environnement chez l'enfant doué

Beaucoup de personnes qui admettent bien entendu la génétique en tant que théorie lui interdisent l'entrée des problèmes humains. Il faut en effet que l'homme dépende entièrement du milieu et que ces défauts soient seulement l'effet d'un environnement défavorable. Nous en reparlerons à propos de l'enfance des grands hommes, et nous verrons que bien souvent l'environnement le plus effroyable n'est pas parvenu à les stériliser.

Comme tous les caractères, somatiques ou psychologiques, le génie dépend de l'interaction du génotype et du milieu. Et personne n'a jamais nié que l'environnement pouvait aider à son développement ou, au contraire, l'éteindre.

Les surdoués

Les préjugés les plus curieux règnent dans notre société sur les individus au-dessus de la normale. Les prodiges sont des animaux de cirque ou des monstres. Terman, dont l'inoxydable optimisme américain trace des sujets à Q.I. de 140 un portrait rassurant, n'a pu se dispenser de traiter à part des sujets à Q.I. de 170 et plus. Car il y a plus : il y a ceux qui dépassent 200 et font éclater l'échelle des tests.

Parmi les nombreux sujets qu'étudia Terman, 47 garçons et 300 filles montraient un Q.I. de 170 et au-dessus. Terman chercha à distinguer ces sujets des autres doués en reprenant leur examen de plus près : du point de vue physique, pas de différence. Quelques détails curieux concernant les débuts du développement : les enfants à haut Q.I. ont généralement certaines difficultés à ap-

prendre à écrire et à participer aux jeux et aux tâches qui demandent une bonne coordination neuromusculaire.

La réussite dans les études

Elle n'est pas brillante dans tous les cas. Les traits caractéristiques des surdoués sont les mêmes partout : anxiété, insécurité, sentiment d'isolement, maladresse manuelle et physique, désir de lire sans cesse, préférence pour l'autodirection plutôt que pour la direction par un pédagogue. L'insuccès chez les surdoués est si grave que Ralph, Goldberg et Passow, étudiant cet insuccès sur 4900 adolescents, trouvent que 54 % des garçons et 33 % des filles ont, dès l'école ou le lycée, des notes si mauvaises qu'ils ne pourront passer dans l'enseignement supérieur.

Tout change quand on les place dans un milieu approprié avec des maîtres spécialisés et d'autres surdoués, par exemple.

La chute du surdoué

Mais si on ne le fait pas (par exemple, parce que favoriser les jeunes gens qui ont déjà reçu de la nature des dons surabondants serait antidémocratique), il faut savoir que la chute sera rapide et atteindra un pourcentage important des surdoués. Peut-on vraiment faire fi du bénéfice que ces enfants surdoués pourraient apporter à l'humanité ?

Tout le monde admet en effet qu'on pousse les futurs champions, qu'on aménage leurs études, qu'on les couve dans des instituts spécialisés. Mais lorsqu'il s'agit d'ouvrir un établissement pour enfants doués, c'est un tollé...

Les créatifs

Ces enfants ne sont pas forcément en tête de leur classe quand on leur propose des tests classiques d'intelligence : c'est parce qu'ils n'admettent pas les normes du test, trouvent celui-ci absurde ou refusent de s'y intéresser. En outre, les enfants créatifs se comportent de plus en plus mal, à mesure que l'âge vient, dans les besognes de groupe : ils tiennent absolument à travailler seuls.

La créativité dans les classes populaires

D'après Torrance, le destin des enfants créatifs est bien plus sombre que celui des enfants à Q.I. élevé. En effet, le côté paradoxal, primesautier et volontiers farceur de leurs réactions irrite rapidement leurs éducateurs, qui auront tendance à les brimer ; or, l'enfant créatif se décourage vite.

« Grand hommes » et créativité

La plupart des génies les plus considérables de l'humanité n'auraient pas eu un Q.I. tellement élevé (100 à 130) ; en revanche, ils étaient extrêmement créatifs. Mais lorsqu'ils étaient encore enfants et adolescents, beaucoup apparurent aux yeux de leurs maîtres comme de mince mérite. Il n'est que de se rappeler Pasteur, que ses maîtres trouvaient particulièrement nul en chimie.

Le physique des grands hommes

La physionomie ou la stature des grands hommes ne rentre pas vraiment dans les schémas idéalistes de Terman. Leur naissance a souvent été anormale. Voltaire est né à demi mort. Newton était prématuré ainsi que Keats, Hugo et Churchill. L'épilepsie à divers degrés est très fréquente. Les exemples en sont illustres : Alexandre le Grand, Pythagore, Pascal, Van Gogh...

Les infirmités diverses ne les ont pas épargnés non plus ; une mauvaise vue chez Kepler, la surdité chez Beethoven et chez Edison.

Caractère et personnalité de quelques futurs grands hommes

Il nous faut là aussi abandonner le schéma de Terman : bien rarement on retrouve dans l'enfance des futurs grands hommes ce conformisme, cette réussite dans les relations sociales, ce caractère si bien équilibré qui distinguent l'enfant surdoué, selon lui.

Beethoven était un enfant laid et sans grâce, entêté à un degré incroyable. Quand son père se mit à boire, Ludwig devint amer, sarcastique et morose. Ses manières étaient rudes et inamicales ; il était sujet à des crises de rage sauvage, auxquelles succédaient de violents remords. Cézanne était affligé d'un tempérament du même type ; à part des accès de rage quasi histérique, c'était à dix ans un enfant timide et instable, avec des changements d'humeur aussi soudain que brutaux ; il avait une nature entêtée et intransigeante.

Quant à la jeunesse de certains hommes d'Etat les plus célèbres comme Cromwell et Napoléon, elle fut des plus orageuses.

Comment se forment les grands hommes

De ces monographies individuelles, on pourrait conclure que tout est possible dans les circonstances qui ont présidé à la formation d'un homme illustre. Même la définition du génie est si hautement fantaisiste qu'il est impossible d'en trouver une qui soit meilleure que l'autre. Schopenhauer écrit que le génie est une faculté d'apercevoir l'organisation dans les choses et de voir le général dans le particulier.

Une des caractéristiques, et peut-être la plus importante du génie, est sa créativité. Mais elle ne suffit pas, il faut aussi du caractère et de l'énergie, en doses la plupart du temps supérieures à la moyenne, pour parvenir à faire admettre une idée insolite.

Pour le reste, les conditions de naissance et de développement du génie sont plus variables. La santé n'est pas nécessaire, pas plus qu'une famille heureuse et équilibrée. Un grand nombre d'hommes illustres sont issus de milieux les plus misérables.

Le facteur génétique

On peut supposer l'existence d'un facteur génétique. D'après Galton, 977 hommes éminents totalisent 535 parents éminents, alors que le même nombre d'hommes « moyens » ne comptait en tout que 4 parents éminents.

Il est bien vrai qu'on peut trouver un nombre égal de cas où rien ne distingue la famille du futur génie ; c'est le cas de Newton, Keats, Haendel, Washington, Einstein, Napoléon, etc.

Galton a confirmé, après d'autres, que deux fois plus de grands hommes environ sont des fils aînés que des cadets.

Si étonnant que cela paraisse, il y a aussi des « années à génies », comme il existe des années à grands vins. Par exemple, 1809 est l'année de naissance de Braille, Darwin, Gladstone, Gogol, Lincoln, Mendelssohn, Poe, Tennyson. En 1769 naquirent Cuvier, Napoléon et Wellington. Dans l'Italie de la Renaissance, Vinci, Michel-Ange, Pérugin, Raphaël et le Titien apparurent à peu près en même temps.

Le cerveau des surdoués

C'est à ce point que nous pouvons nous demander ce qu'il en est du fonctionnement du cerveau des doués et des surdoués ? Absolument rien n'est connu là-dessus. Voici donc simplement quelques remarques.

La première porte sur la mémoire. Nous avons vu qu'un grand nombre de surdoués et par exemple les calculateurs prodiges sont doués d'une mémoire prodigieuse, instantanée. Il est hors de doute que si ces gens qui possèdent la mémoire totale étaient en majorité, nous passerions, nous les « normaux » d'à présent, pour des débiles mentaux...

La seconde remarque porte sur l'intelligence, ou l'ensemble de facultés hétéroclites que l'on désigne sous ce nom. Une partie de ces facultés dépend d'ail-

leurs certainement de la mémoire, mais nous ne savons beaucoup moins les apprécier que celle-ci. Or ces intelligences supérieures ne sont-elles vraiment que l'extrêmité de la courbe de Gauss, ou bien sont-elles autre chose ? Et qu'arriverait-il si la courbe de Gauss se décalait, au cours des siècles, du côté des grandes intelligences ? On me permettra en tout cas de préférer cela au décalement inverse.

L. M.

Histoire d'un jour d'été...

Berne, piscine de la Ka-We-De, 9 h. 30, ciel sans nuages, eau limpide... Dix personnes, au maximum sont présentes.

Sur un linge, soigneusement déplié par deux mains de femme, Monsieur le conseiller fédéral, chef de la culture helvétique, s'installe. Monsieur déplie son journal. Je suis déçue. Monsieur plonge son nez dans un quotidien genevois, qui n'est pas le porte-parole de la culture.

Soudain, un jeune homme, Mercure de passage, accapare toute mon attention. Il descend quelques marches, s'arrête, tourne sur lui-même, nous faisant admirer son beau corps, et plonge. Dans son style parfait, ce corps harmonieux glisse comme une flèche sur l'eau, laissant derrière lui un tourbillon d'écume.

Quelques minutes plus tard, Monsieur le conseiller décide de se mettre à l'eau. Il dépose ses lunettes, deux mains de femme lui retirent son peignoir, il descend l'échelle métallique. Sans éclaboussures il pénètre dans l'eau, traverse la piscine dans sa largeur, en ressort sans avoir mouillé sa chevelure. Deux mains délicates de femme l'enrobent dans un peignoir. Bravo ! Bravo ! A onze heures, Monsieur, dans son bureau, signe son courrier. Tandis qu'à la piscine, Mercure est entouré par des Muses, qui toutes, par hasard, avaient déplié leur linge dans ces parages.

Aussi, je sais pourquoi Mercure porte fièrement son caducée, et jamais une serviette de bureau.

Vers midi, je vous l'avoue, j'ai eu le plaisir de savourer une glace délicieuse en sa compagnie.

Le saviez-vous, Madame ? Vous ne le saurez sans doute jamais, car vous n'attendez pas la fin des histoires...

L. Mortier.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : Mme Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 **Fribourg.** Tél. (037) 22 16 15.

Valais

Première année primaire : du nouveau

Après les nombreuses demandes d'alléger le temps de classe des élèves de première année primaire, le Conseil d'Etat décida de laisser aux administrations communales le choix entre trois possibilités.

Variante a)

Rien n'est changé par rapport à l'an passé. Maîtresse et élèves demeurent en classe 1800 minutes par semaines. Pour éviter la fatigue des enfants, deux heures sont prévues pour les tâches personnelles faites en classe, et deux heures sont consacrées aux activités d'éveil. Le traitement de l'enseignante demeure inchangé.

Variante b)

Le travail des élèves en classe est réduit à 1500 minutes (récréations comprises). Les principales diminutions portent sur la catéchèse (40 min.), sur les activités d'éveil (1 h.), sur le français (50 min.), sur l'éducation artistique (1 h.) et sur les tâches personnelles (1 h.).

Par contre, le temps de présence du titulaire de la classe demeure fixé à 1800 minutes, et le temps supplémentaire est utilisé de la manière suivante :

— accueil des enfants qui arrivent avant l'heure ;
— prise en charge individuelle des cas les plus difficiles ;
— organisation éventuelle de l'enseignement par groupe ;
— autres tâches fixées par les autorités locales.

Le traitement de l'enseignante demeure inchangé.

Variante c)

Le temps de présence en classe des élèves et de la maîtresse est réduit à 1500 minutes par semaine. Les diminutions sont identiques à celles de la variante b).

Par contre, le traitement de l'institutrice est diminué de $^1/_6$. Cette variante ne peut être choisie qu'en cas de nomination de personnel nouveau et sous réserve que la maîtresse ou le maître concerné(e) ait été préalablement informé(e) des conditions spéciales de l'engagement.

P.-M. Gabioud.

Rédacteur de la rubrique valaisanne :
Pierre-Mare Gabioud, route de Collombey 105, 1870 **Monthey.** Tél. (025) 4 68 70.

Divers

L'Ecu d'or doit donner le coup d'envoi

LA CHARTREUSE D'ITTINGEN, OBJECTIF NATIONAL

La chartreuse d'Ittingen, non loin de Frauenfeld, n'est pas seulement un monument historique d'importance nationale, mais constitue aussi, de l'avis des spécialistes, un joyau du patrimoine architectural de l'Europe centrale. Ce couvent issu du Moyen Age doit au demeurant être restauré d'urgence et retrouver une vie nouvelle. Cela ne sera possible que si l'opération est conçue comme une tâche relevant de l'ensemble du pays. Aussi la Ligue du patrimoine national et la Ligue suisse pour la protection de la nature interviennent-elles par le moyen de leur vente traditionnelle de l'Ecu d'or.

Quelque 250 000 francs, sur le produit de cette campagne commune des deux associations et sur celui du Don de l'économie, seront la base de départ de cette entreprise nationale et iront à la « Fondation pour la chartreuse d'Ittingen », dont font partie d'éminentes personnalités de la vie culturelle, économique et politique de la Suisse. Elle a fait l'acquisition, avec l'appui de l'Etat de Thurgovie, du couvent et des riches œuvres d'art qu'il contient, avec les 107 ha de terrain qui en dépendent, et entend conserver l'aspect historique de cet ensemble

conventuel tout en le faisant revivre sous la forme d'un centre culturel largement autonome économiquement.

Qu'est-ce qu'une chartreuse ?

Alors que d'autres couvents de chartreux abandonnés sont tombés en ruine, et que ceux qui ont subsisté ont été transformés, généralement de façon peu heureuse, pour les besoins modernes, celle d'Ittingen semble avoir été oubliée par l'histoire. Les bâtiments, acquis en 1461 par les chartreux, détruits au moment de la Réforme, ont été reconstruits en 1553. Dans les cellules monacales individuelles, rigoureusement séparées par de hauts murs, les chartreux vivaient au rythme quotidien de la méditation, de la prière et du travail artisanal. Le grand cloître relie ces « ermitages » les uns aux autres. Autour du petit cloître se groupent les locaux communautaires : église, réfectoire, salle capitulaire. Ce complexe des bâtiments intérieurs est entouré des écuries et autres dépendances nécessaires à la vie agricole, telles que la scierie et le moulin ; plus à l'extérieur encore, le coteau de vignes, les champs et les prés.

Un exemple de joie créatrice

Cet ancien couvent constitue une somme remarquable d'éléments historiques, typologiques, artistiques, architecturaux et d'économie rurale. Surtout, son ornementation ressortit à ce que l'ardeur créatrice du XVIIIe siècle a laissé de plus beau dans l'Allemagne du Sud et la Suisse. Certes, la règle des chartreux n'impliquait pas le culte des beaux-arts. Le cœur pur des religieux était le seul ornement de la maison de Dieu. Aussi l'église érigée en 1549 en style gothique était-elle un édifice sans recherche et d'une esthétique très sobre. Pourtant, quelque trois siècles plus tard, elle fut parée à l'intérieur d'exubérantes décorations rococo. D'éminents artistes — sculpteurs, graveurs sur bois, peintres et stucateurs — en firent un monument d'une harmonie rare. Et bientôt l'art et les créations d'un artisanat raffiné gagnèrent aussi les locaux de la communauté et de leurs hôtes. Sept poêles richement ornés, ainsi que du mobilier et des tableaux d'époque, enrichissent les pièces les plus importantes, généralement parées de peintures murales et de stucs. Cependant le caractère exceptionnel de cette chartreuse n'est pas seulement dû à ses trésors d'art et à l'exceptionnelle unité du groupe de bâtiments : en imprimant sa marque à un site resté intact, elle rehausse le charme et la valeur de son environnement naturel.

Un lieu de rencontre pour tous

Tout cela implique que, sans tarder, le monument soit conservé pour les hommes d'aujourd'hui et leur soit adapté. Cela ne sera toutefois possible que si le caractère propre de la chartreuse est pris sérieusement en considération. Son importance culturelle et architecturale exige qu'au-delà des travaux de pure restauration, elle soit utilisée dans le respect de ce qu'elle représente. Aussi sera-t-elle aménagée en un centre culturel au sens le plus large du terme : lieu d'étude, de réunion, de cours. Dans ce cadre, on peut envisager aussi bien des expositions et des manifestations culturelles que des ateliers ou des chambres d'étude. Par l'heureuse harmonie du site et des bâtiments, la chartreuse se prête de façon remarquable à l'accueil de personnes seules, de familles et de groupes de toute espèce, qui pourront y trouver logement, détente et instruction. Pour la réalisation de cette grande tâche, la « Fondation pour la chartreuse d'Ittingen » compte avec une dépense de quelque 25 millions de francs. La Ligue du patrimoine national et la Ligue suisse pour la protection de la nature entendent contribuer efficacement, par leur campagne de l'Ecu d'or 1977, à faire connaître ce projet peu banal, et à assurer de concert avec la population suisse un digne avenir à cette chartreuse. La plus grande part des fonds collectés, néanmoins, sera comme d'habitude partagé par moitiés entre les deux associations de protection des sites pour l'accomplissement de leurs nombreuses tâches dans le pays.

DATES DE VENTE DE L'ÉCU D'OR

15 au 17 septembre : Jura et Vaud.
22 au 24 septembre : Neuchâtel.
29 septembre au 1er octobre : Fribourg, Genève et Valais.

Assurances, une meilleure information des futurs adultes

De nombreux drames humains auraient pu être évités si leurs victimes avaient acquis à l'école des notions élémentaires sur la manière de conclure un contrat d'assurance, d'établir un budget, de tenir un compte familial, etc.

En effet, mieux un homme est informé, plus il est libre, plus il est en mesure de porter un jugement qui lui soit propre, sans subir l'influence de son entourage. L'information, pour autant qu'elle soit objective, développe le sens de la réflexion et du discernement.

Afin, d'une part, d'améliorer les connaissances des jeunes dans le domaine des faits, des rapports et des problèmes économiques, mais aussi pour donner satisfaction aux nombreuses demandes émanant des milieux enseignants, le Centre d'information de l'Association des compagnies suisses d'assurances (INFAS), à Lausanne, a réalisé, en collaboration avec d'éminents pédagogues et d'autres spécialistes, un **Cours audio-visuel d'information sur l'assurance,** destiné aux élèves, dès l'âge de 12 ans, ainsi qu'aux adultes qui n'ont pas de connaissances particulières en matière d'assurance.

Ce cours audio-visuel, divisé en trois séquences, présente, dans les grandes lignes, tous les aspects de l'assurance, qu'il s'agisse des assurances sociales obligatoires et des assurances privées, de leur importance dans la vie économique de notre pays, de leur « permanence » dans l'existence de chacun d'entre nous.

Présenté depuis un an dans différentes écoles de Suisse romande, il a rencontré un tel succès que plusieurs établissements l'ont remis au programme de l'année prochaine. Ce cours d'information a été particulièrement apprécié par les enseignants, notamment ceux qui sont tenus par le programme fédéral de donner des leçons spécifiques sur la branche de l'assurance. On peut l'obtenir gratuitement auprès de :

INFAS - Centre d'information de l'Association des compagnies suisses d'assurances - 11, rue Haldimand, 1003 Lausanne.

Ecole pédagogique privée
Direction : E. Piotet
FLORIANA
Pontaise 15, LAUSANNE. Tél. (021) 36 34 28.
Excellente formation de
jardinières d'enfants et d'institutrices privées.

LIBERTÉ ET PATRIE

ADMINISTRATION CANTONALE VAUDOISE

Postes mis au concours dans la Feuille des avis officiels du 23 août 1977 :

Service de la formation
et de la recherche pédagogique, Barre 8
1005 **Lausanne**

maître d'application (classe de développement)

maître de didactique pour la formation des maîtres des classes de développement

pour l'Ecole normale de Lausanne.

S'adresser à M. A. Guignard, tél. 23 27 33.

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES DE BIBLIOTHÈQUES

P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

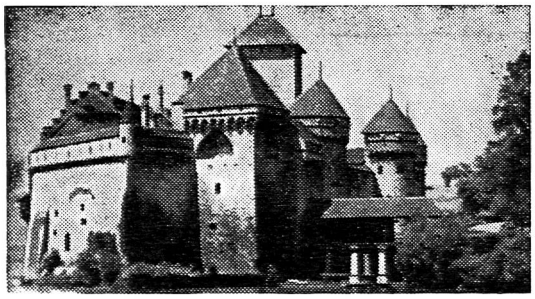

VISITEZ LE FAMEUX CHÂTEAU DE CHILLON A VEYTAUX-MONTREUX

Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
Gratuité pour élèves des classes officielles vaudoises, accompagnés des professeurs.

OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs
Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier
Demandez notre documentation!
Avantageux, livrables du stock. Service prompt et soigné

Mod. KHS

Mod. VT-2

Démonstration, références et documentation: représentation générale:
WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux